

Copie de tous télégrammes et lettres échangés entre le gouvernement et la "Ashcroft Water and Electric Coy," ou M. Peter Ryan, ou M. John Shields, ou toute autre personne en leur nom, au sujet de l'acquisition de 4,000 acres de terre, environ, près de Ashcroft, C.A., dans les limites de la zone réservée pour ces chemins de fer.—(M. Prior.)

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10.55 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mari, le 2 mai, 1899.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

Présente.

PREMIER LECTURE.

Bill (n° 100) concernant la Société de la caisse de garantie et de retraite de la Banque de la Confédération, et pour changer son nom en celui de Société de la caisse de retraite de la Banque de la Confédération.—(M. Bertram).

Bill (n° 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Glenora.—(M. Morrison).

Bill (n° 102) constituant en corporation le chemin de fer Yukon-Pacifique.—(M. Morrison.)

Bill (n° 103) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.—(M. Maxwell).

Bill (n° 104) concernant la Compagnie permanente de prêts de la Confédération.—(M. Clarke).

TRAVAUX DE LA SESSION.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose :

Que les mesures du gouvernement aient la priorité les jendis, après les interpellations, pendant le reste de la session.

J'appelle sur cette motion l'attention de mon honorable ami. J'espère qu'il la trouvera raisonnable et qu'il l'approuvera.

Sir CHARLES TUPPER : Je suppose que si nous adoptons cette motion, on n'empiètera pas sur les droits des députés qui ont à présenter une législation d'ordre privée, tant que celle-ci ne sera pas suffisamment avancée.

Le PREMIER MINISTRE : Si mon honorable ami veut bien examiner l'ordre du jour il verra que la législation privée a été passée avec assez de vigueur, dans les deux dernières semaines. Dans tous les cas, il est juste que nous prenions ce jour-là pour les mesures du gouvernement, et je n'ai pas l'intention, du moins, pendant quelque temps, de demander davantage.

La motion est adoptée.

RAPPORT DU COMMISSAIRE OGILVIE.

Sir CHARLES TUPPER : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire demander au premier ministre si le gouvernement a reçu le rapport de M. Ogilvie, sur les affaires du Yukon ; et dans l'affirmative, si on déposera bientôt ce rapport sur le bureau de la Chambre. Il est à désirer que nous ayons cela aussi promptement que possible.

Le PREMIER MINISTRE : Le ministre de l'Intérieur m'informe que le rapport de M. Ogilvie n'est pas encore arrivé.

Sir CHARLES TUPPER : J'aimerais aussi faire remarquer au premier ministre que la Chambre a adopté un certain nombre de motions concernant la production de documents relatifs au Yukon, et j'espère que le gouvernement déposera sans délai ces documents sur le bureau de la Chambre.

EDIFICE PUBLIC A ANNAPOLIS ROYAL.

M. MILLS : Avant l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics, s'il a l'intention de faire peindre l'édifice public à Annapolis Royal, et dans l'affirmative, s'il a demandé des soumissions pour l'exécution de cet ouvrage.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Cette question est tellement importante que l'honorable député devra donner un avis de motion.

M. l'ORATEUR : Je suis porté à croire que la question n'est pas assez importante pour être inscrite à l'ordre du jour.

EXPOSE BUDGETAIRE.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je propose :

Que la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

En présentant cette motion, il est d'usage de donner un état de la condition financière du Canada. J'ai l'agréable devoir de m'occuper d'une période qui est certainement la plus prospère de nos annales. Je vais parler, en premier lieu, de l'exercice expiré le 30 juin dernier, et comme six mois se sont écoulés depuis cette date, et comme les principaux item des comptes de l'année sont à la portée du public, je serai aussi bref que me le permettra l'importance du sujet que j'ai à traiter.

Parlant d'une façon générale, je dois dire que les opérations de l'exercice ont dépassé les espérances que j'exprimais au cours de mon dernier exposé budgétaire. Naturellement, la reprise des affaires dans toutes les branches du commerce a contribué à ce résultat, mais je suis persuadé que la politique du gouvernement, toujours conforme aux intérêts du pays, a été un facteur puissant de cette prospérité.

Durant l'exercice 1897-98, les recettes totales se sont élevées à \$40,555,238.03, soit \$1,255,238.03 de plus que je ne prévoyais, et \$2,725,459 de plus que durant l'exercice précédent. Voici un état détaillé de ces recettes comparées à celles de l'exercice de 1896-97 :

—	1897.	1898.	Augmen- tation.	Diminu- tion.
	\$	\$	\$	\$
Douanes.....	19,478,247	21,704,892	2,226,645	
Accise.....	9,170,378	7,871,562		1,298,816
Postes.....	3,202,938	3,527,809	324,871	
Divers.....	5,978,213	7,450,972	1,472,758	

Ce tableau indique que les recettes de 1898 ont été de \$2,725,459 plus considérables que celles de l'exercice précédent. En analysant le rapport de mon collègue, le ministre des Douanes, je constate que la somme des droits perçus a été plus considérable que pendant l'exercice précédent sur les articles suivants :

Ale, bière et porter.....	\$ 4,073
Animaux vivants.....	31,521
Cuivre et articles en cuivre.....	4,572
Arrow-root, biscuits, riz, macaroni.....	65,729
Farine de toutes sortes.....	29,119
Balais et brosses.....	6,132
Bougies.....	5,080
Ciment.....	37,780
Horloges et ressorts d'horloges.....	11,302
Café.....	3,814
Cuivre et articles en cuivre.....	5,342
Coton et tissus de coton.....	172,816
Drogues, teintures, produits chimiques et médecines.....	34,752
Poterie et porcelaine.....	7,125
Articles de fantaisie.....	90,545
Lin, chanvre, jute et objets en.....	48,634
Fruits et noix secs.....	80,716
" verts.....	25,147
Fourrures et objets en.....	5,115
Poudre et autres explosifs.....	3,509
Gutta-percha, caoutchouc, articles en.....	20,992
Chapeaux, casquettes et bonnets.....	38,148
Fer et acier et articles en.....	744,756
Bijouterie.....	25,624
Plomb et articles en.....	10,784
Cuir et articles en.....	48,674

Marbre et objets en.....	6,413
Composition métallique et autre.....	63,879
Instruments de musique.....	11,717
Peintures et couleurs.....	10,158
Papier et articles en papier.....	32,288
Cornichons, sauces et câpres de toutes sortes.....	3,844
Presses à imprimer.....	11,018
Provisions, à savoir, beurre, fromage, graisse et viande.....	243,882
Vaisseaux et navires, articles pour les répa- rer.....	16,474
Soies, tissus de.....	166,047
Epices de toutes sortes.....	4,004
Spiritueux et vins.....	77,803
Sucre candi et confiserie.....	5,376
Tabac.....	180,046
Vernis.....	4,287
Végétaux.....	15,167
Montres et parties de.....	3,552
Laine et tissus de laine.....	174,207
Toutes autres marchandises imposables.....	507,979

D'un autre côté, les droits perçus, comparés à ceux de l'exercice précédent, ont diminué sur les articles suivants :

Livres, publications périodiques et autres matières imprimées.....	\$ 20,951
Grains de toutes sortes.....	116,722
Briques et tuiles.....	2,906
Voitures.....	90,048
Tapis et carreaux.....	11,047
Charbon et coke.....	38,629
Cordes de toutes sortes.....	5,829
Broderies.....	30,176
Poissons et leurs produits.....	3,791
Verre et objets en verre.....	45,355
Or et argent, et objets en or et en argent.....	2,362
Huiles.....	46,316
Graines et racines.....	10,782
Sucres de toutes sortes.....	399,039
Sucre et mélasse.....	12,630
Bois et articles en bois.....	3,990

Les recettes de l'accise ont diminué de \$1,298,816. Dans des conditions normales, cette diminution exigerait des commentaires. Mais vous vous rappelez, M. l'Orateur, que dans l'attente d'une augmentation des droits au printemps de 1897, d'énormes quantités de spiritueux, de malt et de tabac, furent sorties d'entrepôts, et, en conséquence, les recettes de l'année ont beaucoup diminué pendant l'exercice 1897-98. Voici comment se répartissent les droits d'accise :

Articles.	Quantité, 1897.	Quantité, 1897.	Droits perçus, 1897.	Droits perçus, 1898.	Augmen- tation.	Diminution.
			\$	\$	\$	\$
Spiritueux..... Galls.	2,782,514	1,878,345	4,732,506	3,563,575		1,168,931
Malt..... Liv.	68,443,353	38,954,715	1,026,652	584,321		442,331
Cigares..... Nomb.	113,276,105	113,132,223	678,029	676,577		1,452
Cigarettes..... "	93,798,000	80,562,817	156,257	240,343	84,086	
Tabac, de toutes sortes. Liv.	10,690,765	*17,321,045	2,398,443	2,651,633	253,190	
			8,997,887	7,716,449	337,276	1,612,714
						337,276
						1,275,438

*Ce tableau comprend 8,506,199 liv. de tabac étranger en feuilles, sur lequel on a perçu un droit de 10 cts par livre.

Voici d'après le rapport de mon collègue, le ministre du Revenu de l'intérieur, quelle a été la consommation de boissons alcooliques, de bière, de vin et de tabac, par tête de la population, pour l'exercice 1897-98 et pour les trois exercices précédents :

Année.	Spiritueux		Bière.	Vin.	Tabac.
	Galls.	Galls.			
1895.....	666	3 471	090	2 163	
1896.....	623	3 528	070	2 120	
1897.....	723	3 469	084	2 243	
1898.....	536	3 808	082	2 358	

Abandonnant le revenu, pour aborder la question des dépenses budgétaires, je constate que la totalité de la dépense imputable sur le fonds consolidé s'élève à \$38,832,525.70. La dépense excède quelque peu l'estimation du dernier exercice portée à \$38,750,000, la dépense dépasse de \$482,765 celle de l'exercice précédent. Voici les services qui accusent un accroissement de dépenses :

Fonds d'amortissement	\$258,154
Arts, agriculture et statistique	20,841
Immigration	133,756
Quarantaine	17,081
Pensions	5,305
Fonds de retraite	32,393
Police à cheval du Nord-Ouest	239,253
Travaux publics, fonds consolidé	237,594
Chemins de fer et Canaux, fonds consolidé	56,085
Subsidés postaux et subventions aux steamers	35,961
Phares et services côtier	28,473
Sauvages	44,520
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	27,151
Douanes	26,074
Accise	3,893
Mesurage du bois scie	2,627
Travaux publics, perception du revenu	8,745
Chemins de fer et Canaux, perception du revenu	323,584
Commerce	2,582

Voici les services dont les dépenses accusent une diminution, relativement à celles de 1896-97 :

Intérêt sur la dette publique	\$ 28,905
Frais d'administration	43,340
Prime, escompte et change	72,086
Gouvernement civil	19,424
Administration de la justice	9,153
Police fédérale	1,688
Législation	404,943
Pénitenciers	23,203
Milice	153,115
Service océanique et fluvial	42,704
Pêches	1,862
Explorations géologiques	10,000
Divers	21,066
Poids et mesures et gaz	1,469
Service postal	214,066
Terres fédérales	20,118
Inspection de la lumière électrique	1,993

Voici les services qui accusent les principales augmentations : fonds d'amortissement, la police à cheval, travaux publics

M. FIELDING.

(fonds consolidé), et chemins de fer et canaux (perceptions). L'accroissement accusé par le fonds d'amortissement, cela va sans dire, est purement apparente, puisque l'argent sort d'un service pour rentrer dans l'autre. Relativement à l'immigration, il me suffira de signaler la nécessité d'attirer au pays ceux qui sont capables de tirer profit de nos vastes étendues de terres incultes. L'augmentation accusée par la police à cheval du Nord-Ouest a été créée en raison de l'administration du territoire du Yukon. Mon honorable ami, le ministre des Travaux publics (M. Tarte), a dû aussi maintenir nos divers travaux publics en bon état ; puis, le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal est ce qui a surtout donné lieu à l'augmentation dans la perception des recettes des chemins de fer et canaux.

La législation, la milice et le service postal sont les services qui accusent les principales diminutions. Vous vous rappelez qu'en 1896-97, il y eut deux sessions du parlement, et les dépenses occasionnées par cette session extraordinaire figurent aux comptes de 1896-97 ; de là, la réduction constatée à l'article de la législation en comparant les comptes de l'exercice 1897-98 avec ceux de l'exercice précédent. Relativement à la milice, en 1896-97, il nous a fallu faire des dépenses supplémentaires pour les exercices annuels, en raison du fait qu'il n'avait pas été tenu de camps, la dernière année de l'administration des honorables députés de la gauche ; de là la réduction de la dépense en 1897-98, relativement à celle de 1896-97.

La réduction des dépenses du ministère des Postes, en 1897-98, comparativement à 1896-97 résulte de l'habile administration de cette branche du service public par mon honorable ami, le directeur général des Postes (M. Mulock), dont les comptes accusent une augmentation de recettes de \$324,871, et une diminution de dépenses de \$214,066, soit, relativement à ces deux item d'augmentation de recettes et de diminution de dépense du ministère des Postes une amélioration s'élevant à \$538,937.

Ministère des Postes—

Accroissement de recettes comparative- ment à l'exercice précédent	\$324,871
Diminution de dépenses comparative- ment à l'exercice précédent	214,066
Totalité de l'amélioration au minis- tère des Postes	\$538,937

Cet état de choses encourageant a porté l'honorable ministre (M. Mulock) et le gouvernement à adopter une importante mesure : la réduction du port domestique des lettres à 2 cents, ainsi qu'à étendre les avantages du port des lettres à deux sous à une grande partie de l'Empire.

J'ai donné jusqu'ici un état général des recettes et des dépenses ; il ne me reste plus qu'à récapituler.

Nos recettes s'élèvent à \$40,555,238, et nos dépenses à \$38,832,525, ce qui nous laisse un

excédant de \$1,722,712, comme résultat des opérations de l'année sur les services ordinaires.

Recettes	\$40,555,238
Dépenses	\$38,832,525

Excédant \$ 1,722,712

Dans mon exposé financier de l'année dernière j'ai donné à entendre que je visais à obtenir, pour l'exercice 1898-99 un excédant qui égalerait au moins le déficit de l'exercice précédent, c'est-à-dire \$519,000, et laisserait quelque chose en plus. J'ajoutai toutefois, qu'à certains égards, l'état du commerce donnait tant à espérer à cette époque que je ne serais pas surpris si le résultat obtenu était encore plus favorable. Je suis heureux d'être en mesure d'affirmer que l'état florissant du commerce et de nos recettes a dépassé mes propres espérances, et voilà ce qui nous permet d'encaisser ce joli excédant, qui dépasse de beaucoup l'estimation que j'en avais donnée dans mon exposé à la Chambre, l'année dernière.

Outre les dépenses imputables sur ce qui est ordinairement connu sous le nom de revenu, pour 1897-98, nous avons fait d'autres dépenses imputables sur le capital, dépenses qui s'élèvent à \$4,156,696, que voici :

Chemin de fer Intercolonial et chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard . . .	270,298 68
Fleuve et canaux du Saint-Laurent . . .	2,535,949 61
Autres canaux	671,658 68
Travaux publics—	
Édifices fédéraux, Ottawa, amélioration des havres du Saint-Laurent et de Port-Arthur	376,852 66
Terres fédérales	127,504 71
Milice	173,740 32
Cie du ch. de fer Canadien du Pac . . .	692 17
	\$4,156,696 83

Il a aussi été payé en subventions aux chemins de fer—item qui tend à augmenter notre dette, mais qui n'est pas, strictement parlant, imputable sur le capital, bien que cela revienne au même—la somme de \$1,414,934.78, soit, une totalité de dépenses imputables sur le capital et de subventions aux voies ferrées, de \$5,571,631.61 pour l'exercice en question.

Ces dépenses payées ainsi qu'une somme de \$930,482.25, représentent l'escompte et les frais de l'emprunt de 1897, la dette nette pour l'exercice 1897-98 n'accuse qu'une augmentation de \$2,417,802.

Sans doute, la dépense imputable sur le capital en 1897-98 a été considérable et elle est importante pour l'exercice courant; toutefois, en raison de l'achèvement prochain de l'agrandissement des canaux, nous nous proposons de faire une réduction sur ce chapitre, comme l'atteste le budget pour l'exercice 1899-1900, budget qui vient d'être soumis à la Chambre.

Voici un état détaillé qui explique l'accroissement de la dette nette :

Dépense imputable sur le capital et subventions aux chemins de fer	\$5,571,631 61
Escompte et frais de l'emprunt de 1897 . .	930,482 25

Total \$6,502,113 86

A déduire—Montant de l'excédant sur les dépenses imputables sur le fonds consolidé 1,722,712 33

Fonds d'amortissement 2,359,968 55

Remboursements imputables sur les travaux publics (capital) et de la rébellion du Nord-ouest 1,630 53

Totalité \$4,084,311 41

Augmentation nette de la dette 2,417,802 45

J'aborde maintenant l'exercice courant, qui a encore deux mois à courir, et je désire, M. l'Orateur, vous exposer mes prévisions relativement aux recettes et aux dépenses.

Jusqu'au 30 d'avril de cette année, nos recettes se sont élevées à \$37,232,700.46; soit, \$5,077,160.61 de plus que nous n'avons perçu pendant la même période, l'année dernière. Du 30 d'avril au 30 de juin, l'année dernière, nos recettes se sont élevées à \$8,399,698.18, et si à ces deux sommes nous ajoutons l'augmentation probable proportionnelle de \$1,000,000 entre le 30 d'avril et le 30 de juin, nous estimons que les recettes de l'année courante s'élèveront à \$46,632,398.64.

D'autre part, jusqu'au 30 d'avril 1899, nous avons dépensé \$27,973,847.04; soit, \$2,493,563.14 de plus que pour la période de temps correspondante à l'année dernière.

Si à ces chiffres l'on ajoute ceux de la dépense effectuée entre le 30 d'avril et le 30 de juin l'année dernière, c'est-à-dire \$13,352,181.80, et que l'on porte à \$700,000 l'accroissement proportionnel probable de cette année sur l'année dernière, entre l'époque actuelle et la fin de l'année, j'estime que notre dépense pour l'exercice finissant le 30 de juin 1899, sera de \$42,026,028.84.

Comme je viens de dire que, d'après mon estimation, les recettes seront de \$46,632,398.64, vous voyez, M. l'Orateur, que pour l'exercice financier courant, je prévois un excédant de recettes sur les dépenses, de \$4,600,000 en chiffres ronds. Quant à cet excédant que je prévois pour 1898-99, je dois, toutefois, ajouter qu'en raison de l'état florissant du commerce et de l'allure rassurante des affaires, il est bien difficile de faire une estimation très précise. Certaines données de cette estimation, comme les sommes perçues à titre de droit régalien et autres recettes du Yukon, sont conjecturales et il est impossible de former une estimation exacte. Toutefois, les chiffres que je donne sont basés sur les résultats obtenus jusqu'au 30 d'avril de l'année courante, chiffres auxquels j'ai ajouté ceux de l'année dernière, afin de représenter la dépense effectuée pour la partie non encore écoulée de la présente année, ainsi que l'augmentation estimative proportionnelle des recettes et des dépenses. Il est possible que l'excédent soit plus élevé que l'estimation que j'en ai faite; toutefois, afin de me tenir dans les bornes, et pour

éviter de paraître trop confiant, je porte cet excédent à \$4,600,000.

Relativement à la dépense imputable sur le capital et à l'effet de la dette nette sur les opérations de l'exercice courant, je constate, M. l'Orateur, que jusqu'au 30 d'avril 1899, nos dépenses imputables sur le compte du capital et les subventions aux chemins de fer ont atteint la somme de \$7,162,795.18. Pour compléter le service de l'année, il est estimé qu'il faudra \$1,500,000 de plus, ce qui portera la totalité de la dépense à \$8,662,795.18. Si l'on déduit de ce montant la totalité de l'excédant porté à \$4,600,000, et la dépense effectuée au fonds d'amortissement estimée à \$2,355,000, l'on constatera que je prévois une augmentation de \$1,700,000 pour la dette nette, au 30 de juin prochain.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Le MINISTRE DES FINANCES : La modération de mes prévisions, je le vois, fait sourire mes honorables amis de la gauche ; ils doutent que le gouvernement puisse exécuter les vastes travaux qu'il a entrepris, tout en n'ayant augmenté la dette, l'année dernière, que de \$2,500,000 ou moins, et en ne portant l'accroissement de cette dette pour l'exercice courant qu'à \$1,700,000, relativement à la moyenne de \$6,000,000 d'augmentation annuelle, sous l'administration des honorables députés de la gauche.

Toutefois, bien que je ne porte qu'à \$1,700,000 l'augmentation de la dette, je tiens à ajouter un mot d'explication dans le sens de ce que j'ai dit en estimant l'excédant de l'exercice courant, car le chiffre de l'excédant influe sur celui de la dette nette. Je ne serais pas surpris, si à la clôture de l'exercice, il était constaté qu'en raison de l'augmentation des recettes du Yukon, qu'il nous est impossible de prévoir en ce moment, l'augmentation de la dette n'était pas aussi considérable que je l'ai prévue. Je dois ajouter que l'estimation de la dépense imputable sur le capital et celle relative aux subventions aux chemins de fer pour les deux prochains mois est fort libérale. Si l'on tient compte de ces deux circonstances, le chiffre estimatif de \$1,700,000 auquel j'ai porté l'augmentation de la dette nette ne sera pas dépassé. J'ai tenu à vous donner, M. l'Orateur, une estimation modérée, sûre et exacte de mes prévisions sur les résultats de l'année, et j'ai essayé de me renfermer dans de justes bornes.

Puisqu'il s'agit de notre dette, il serait peut-être à propos de faire connaître à la Chambre la valeur de nos principaux effets publics sur le marché de Londres, d'après les cotes de la Bourse.

A dater de 1894 jusqu'à la fin de 1897, le taux d'intérêt, à la banque d'Angleterre, était excessivement bas, n'étant, la plupart du temps, que de 2 pour 100, et pendant cette période de stagnation, les capitalistes

furent preuve d'une réserve très prononcée, dédaignant toute autre valeur que les plus haut cotées. En conséquence de ce taux peu élevé de l'intérêt, en raison de la rareté des placements de première classe, et aussi de cette réserve de la part des capitalistes, tous les effets les plus recherchés s'élevèrent en 1896 et en 1897 à des valeurs, qu'un journal financier autorisé qualifia d'anormales. Le prix courant du 3 pour 100 canadien s'éleva avec les autres effets jusqu'à 108.

Avec la reprise des affaires, la hausse du taux d'intérêt dans les banques, et la meilleure perspective pour la sécurité des placements, les valeurs anormales de 1896 et 1897 fléchirent. Cette chute affecta non seulement les effets publics au Canada mais même les valeurs plus haut cotées, même les consolidés. Ces dernières valeurs tombèrent de 2 à 2½ points au-dessus des prix cotés à la fin de décembre 1897 et de décembre 1898. Le trois pour cent des Indes subit une baisse de trois points. Dans la catégorie d'obligations connues sous le nom de corporations anglaises, qui figurent absolument au rang des effets publics coloniaux, il se produisit un mouvement de recul tout spécial et fort remarquable, de trois à sept points, dans les prix de décembre 1897 et dans ceux de décembre 1898. Dans toute la série des valeurs coloniales, il se produisit une baisse de trois à quatre points, bien que, quelquefois, cette baisse ait même atteint sept points. Bien que les valeurs canadiennes soient dans une certaine mesure dépréciées, comme les autres effets publics, toutefois, cette dépréciation n'a été ni aussi sérieuse ni aussi persistante que celle éprouvée par les autres effets de même nature. Si je tiens compte des deux valeurs qui n'arriveront à échéance que dans quelque temps, et abstraction faite des autres valeurs qui arrivent graduellement au pair en raison de leur prochaine échéance, je constate que le 3 pour 100 est coté à 102-4, et le 2½ pour 100 à 91-2.

Il est une autre question qu'il serait intéressant d'aborder à cet égard ; je veux parler des efforts tentés dans le but d'obtenir une législation impériale, autorisant l'inscription des effets publics du Canada, à la liste des obligations où il serait permis aux fidéicommissaires de faire des placements. Sans vouloir faire l'histoire de la question, je dirai que le 23 février dernier, il a été adopté un arrêté ministériel qui a été transmis au gouvernement impérial, arrêté contenant un exposé aussi fort que possible de notre situation et priant le gouvernement de Sa Majesté de prendre l'initiative voulue afin de faire inscrire les effets publics du Canada à la liste des obligations où il est permis de faire des placements de fidéicommiss. Le Haut commissaire, lord Strathcona a habilement secondé nos efforts. Nos obligations y gagneraient notablement, et j'estime que s'il était possible de les inscrire à la liste de placement des fidéicommiss, le re-

lèvement qu'elles subiraient serait d'environ deux ou trois points. Il a été tout récemment démontré que par suite de la législation accordant aux colonies non autonomes une situation plus favorable relativement à leurs emprunts, le prix courant a avancé de façon à mettre cette catégorie de valeurs sur un pied d'égalité avec la liste des fidéicommis. Quelques-unes de ces valeurs ont avancé de trois à six points.

Je ferai remarquer que récemment, un emprunt de £1,000,000 à 2½ pour 100 a été lancé par la corporation de Liverpool. Cette valeur figure dans la catégorie des placements de fidéicommis, et elle a réalisé £93,10s. 5d. par £100. Je n'exagère donc point en disant qu'à mon avis, l'inscription de nos effets publics à cette liste relèverait leur valeur d'environ deux ou trois points. Si l'on tient compte du fort montant de notre dette qui arrive bientôt à échéance, le Canada bénéficierait grandement du privilège en question.

Il est également fort probable qu'à une date peu éloignée, en raison de la grande quantité de consolidés absorbés par le gouvernement impérial pour les placements de banques d'épargne, celui-ci sera forcé d'étendre le champ des obligations sur lesquelles il est permis de faire des placements. Espérons-le, le relèvement de nos effets publics recevra une nouvelle impulsion. En raison du fait qu'une forte partie de notre dette doit venir à échéance à une époque relativement peu éloignée, la Chambre comprend, sans peine, toute l'importance qui s'attache aux efforts que nous faisons pour engager le gouvernement impérial à placer nos effets publics sur la liste des fidéicommis ; car cela nous permettrait de faire de fortes économies dans le taux de l'intérêt.

Relativement à l'année 1899-1900, il me sera impossible, j'appréhende, d'aborder l'estimation des résultats avec le moindre degré de certitude. La situation des affaires, cette année, a été si exceptionnelle, et les probabilités de stabilité de cette situation sont telles que je ne saurais exposer de d'une façon fort vague les opérations de l'année. Le budget de 1899-1900 vous a été soumis, et je ne prévois point que les résultats de cet exercice soient moins favorables que ceux de l'exercice en cours. Le budget de 1899-1900, accuse une augmentation nette de \$563,484.99, sur celui de 1898-99. Les principaux item accusant une augmentation sont ces services-ci : l'intérêt de la dette publique, l'immigration, les chemins de fer (revenu et perception), et le gouvernement du district provisoire du Yukon.

L'augmentation constatée dans le service de l'intérêt de la dette publique tient au maintien du taux d'intérêt à 3 pour 100 sur les dépôts des banques d'épargnes, et à la somme probablement nécessaire à répondre à la nouvelle dette.

L'augmentation de \$100,000 au chapitre de l'immigration, se passe de commentaires. L'augmentation de la dépense effectuée pour les chemins de fer et canaux tient surtout

aux réparations subies par différents canaux. Le crédit considérable affecté au district provisoire du Yukon parle de soi-même. Nous demandons également un plus fort crédit pour la milice, afin de placer nos forces militaires sur un meilleur pied.

Je viens de dire, M. l'Orateur, que nous inscrirons au budget de l'exercice en cours le taux de trois pour cent sur les dépôts des banques d'épargne. Je rappellerai à la Chambre, à ce sujet, que l'année dernière j'avais donné à entendre que nous pourrions peut-être abaisser le taux d'intérêt sur ces dépôts, de 3 à 2½ pour 100, sauf lorsqu'il s'agit de minimes déposants, en faveur desquels il a été compris que nous devions stipuler une exception. J'ai alors fait observer que le gouvernement canadien ne devait pas entreprendre de relever artificiellement la valeur de l'argent en payant un taux d'intérêt plus élevé que celui obtenu sur le marché libre. A cette époque, la tendance de l'argent était évidemment vers le bon marché, et j'ai estimé que nous pourrions, en toute probabilité, abaisser le taux de l'intérêt en parfaite sécurité. Comme nous venions de placer notre nouvelle émission d'obligations à un taux d'intérêt de 2½ pour 100, il nous a paru assez raisonnable d'adopter le même taux pour les comptes des banques d'épargne. Or, la tendance vers le bon marché de l'argent, tendance qui semblait exister à cette époque, ne s'est pas maintenue ; la demande de capitaux dans le monde entier s'est accentuée, et nous avons estimé que le moment favorable n'était pas venu pour abaisser le taux de l'intérêt au-dessous de trois pour cent. Par conséquent, nous avons inscrit à notre budget actuel le taux de 3 pour 100, ce qui ajoute \$237,500 au compte de l'intérêt, comparativement au budget du dernier exercice, bien que cela ne représente pas une augmentation réelle de dette. Pour le moment, j'ai donc ajourné ce projet d'abaissement de l'intérêt, bien que je me réserve le droit de mettre à exécution ce projet, si le marché vient jamais à le permettre. Il n'est pas probable que cela arrive pour le moment ; toutefois, si jamais la chose devient praticable, nous pourrions stipuler la réduction du taux de l'intérêt, tout en permettant aux petits déposants de jouir du taux actuel.

Il est un fait sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre : en janvier dernier, nous avons contracté un emprunt temporaire de £500,000 sterlings, en escomptant des billets fédéraux, et nous prévoyons que le 1er juillet il nous faudra escompter une nouvelle somme de £500,000 sterlings, ce qui portera notre dette flottante à cette date à une totalité de £1,000,000 sterlings.

Je dois rappeler à la Chambre qu'à la session de 1897 nous avons adopté une loi nous autorisant à emprunter \$15,000,000. A cette époque, il y avait encore à notre disposition des pouvoirs d'emprunt, jusqu'à concurrence, de \$8,000,000, de sorte qu'à la date de l'adoption de la loi en question, le gouvernement

avait des pouvoirs d'emprunt jusqu'à concurrence de \$23,000,000.

C'était l'impression dominante parmi les députés de la gauche qu'en raison des importantes obligations qui surgissaient, nous aurions bientôt besoin de pouvoirs d'emprunt plus étendus; toutefois, il me fait plaisir de déclarer que, grâce à l'état florissant de nos revenus, nous avons été en lieu d'administrer les affaires publiques, tout en n'ayant qu'en partie recours à l'exercice des pouvoirs d'emprunt en question. La Chambre se rappelle que l'emprunt que nous avons lancé sur le marché à l'automne de 1897, se bornait à la somme de £2,000,000 sterlings, soit un peu moins que \$10,000,000. En raison de la modération dont nous avons fait preuve dans nos emprunts à l'époque en question, il n'y aurait pas eu lieu de s'étonner que nous eussions été obligés depuis cette époque de contracter des emprunts temporaires; mais, grâce à l'amélioration constante de nos revenus, ce n'est qu'en janvier 1899 que nous avons dû recourir à un emprunt temporaire.

A l'égard de cet emprunt temporaire, j'ai noté une objection formulée par nos adversaires politiques, objection à laquelle je désire apporter un mot de réponse. On prétend que l'emprunt de ces £500,000 au mois de janvier est une preuve évidente que les finances fédérales ne sont pas dans un état aussi florissant qu'on l'a dit. "Le gouvernement," disent ces critiques, "prétend qu'il y a un excédant; or, comment cela est-il possible, puisqu'il est obligé d'aller s'adresser aux marchés monétaires pour emprunter environ deux millions et demi?"

Pour ceux qui sont au fait de nos affaires publiques, toute réponse à cette critique serait superflue. Toutefois, l'on conviendra, je l'espère, que c'est notre devoir d'apporter à l'étude de ces questions des éclaircissements de nature à donner satisfaction non seulement aux financiers, mais encore au gros du public. Quelques personnes, sans doute, ont dû s'imaginer que, puisque nous étions forcés d'emprunter, l'excédant que nous annonçons ne pouvait exister. Je ferai observer qu'il n'y a aucune connexité entre une question d'excédant et celle d'un emprunt temporaire. Il peut se faire qu'il faille contracter des emprunts temporaires, même dans les temps les plus prospères, et il suffit de se reporter aux comptes publics pour constater que, sous l'administration de nos prédécesseurs, il a fallu quelquefois contracter de semblables emprunts, même aux époques où il y avait de respectables excédants.

Il arrive quelquefois que le revenu coule rapidement dans le trésor et où les balances de nos banques atteignent des chiffres magnifiques. Mais il arrive aussi que non seulement nos dépenses et notre revenu s'équilibrent, mais où les premières sont plus considérables que le dernier. Alors il devient peut-être nécessaire de faire des emprunts temporaires pour répondre aux exigences. Une condition de cette nature serait possible

M. FIELDING.

sans la dépense d'un seul dollar sur le compte du capital. S'il fallait que le ministre des Finances commençât l'année sans autres obligations que les services ordinaires de l'exercice, son premier devoir serait d'aller sur les marchés monétaires et de négocier un emprunt. Au commencement même de l'exercice—avant de recevoir un seul sou de revenu—il se trouverait dans l'obligation de prélever plus de \$2,000,000 pour payer des subsides aux gouvernements des provinces, lesquels, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord, sont payés d'avance. Puis, il lui faudrait une somme considérable pour répondre aux autres exigences à mesure qu'elles se présenteraient. Il ne pourrait pas se reposer entièrement sur les recettes de chaque jour pour répondre aux besoins quotidiens. Il est de tradition au ministère des Finances qu'il faut environ un million et demi de dollars—c'est à peu près la plus faible somme qui doit être disponible pour répondre aux demandes qui se présentent de temps à autre, et pas un ministre des Finances n'est satisfait lorsqu'il voit cette somme réduite au-dessous de ce chiffre, comme la chose arrive parfois.

On verra donc que même dans les années prospères la question d'un emprunt temporaire n'a aucun rapport quelconque avec la question de notre excédant, et il est parfaitement possible même dans les années les plus prospères—les années d'excédants—qu'il soit nécessaire de faire des emprunts temporaires pour répondre à des besoins temporaires.

M. FOSTER: Mon honorable ami abandonne-t-il cette question de l'emprunt? Il pourrait nous donner une idée des conditions, de l'intérêt, etc.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding): L'emprunt a été effectué par l'escompte de bons du trésor, avec la banque de Montréal à 3½ pour 100 par année.

M. FOSTER: Quel était le chiffre de la balance à la banque le 1er janvier?

Le MINISTRE DES FINANCES: Je serai heureux de le dire plus tard à mon honorable ami, mais je n'ai pas ici les chiffres. En tout cas, l'emprunt était réellement nécessaire pour maintenir notre balance au chiffre fixé par les traditions du ministère des Finances.

Relativement à l'augmentation de la dette publique, elle a été très modérée sous l'administration actuelle, comme on le verra par une comparaison avec les chiffres des administrations précédentes.

En 1894 l'augmentation a été de.....	\$4,501,989 87
1895	6,891,897 61
1896	5,422,505 68
1897	3,041,163 69
1898	2,417,802 45

Ce qui démontre que l'augmentation de la dette publique durant les deux années de l'administration actuelle a été exceptionnellement peu importante comparativement à

l'augmentation constatée sous le régime de nos prédécesseurs.

M. FOSTER : J'aime à croire que mon honorable ami n'oubliera pas de mentionner l'augmentation anormale qui a eu lieu en 1896.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami a parfaitement raison. Il y eu une somme de plus de \$2,000,000, environ \$2,400,000, si ma mémoire ne me fait pas défaut, pour la province de Québec, somme primitivement accordée, comme subvention à un chemin de fer et mise au crédit de cette province, et qu'elle n'était pas libre de retirer ; mais en vertu d'un acte subséquent du parlement, cette province a été autorisée à la retirer, et, en conséquence, la dette a été augmentée d'autant. En arrivant au ministère, j'ai cru que cette somme devait être ajoutée à la dette de l'Etat. Par-tant, elle a figuré dans le montant de l'année 1896, et a contribué à augmenter d'une manière anormale la dette pour cette année-là. Mais en comparant avec la nôtre toute la période de l'administration conservatrice, vous verrez que durant leurs dix-huit années de pouvoir les conservateurs ont augmenté annuellement la dette dans la proportion de plus de \$6,000,000 par année, contre notre augmentation annuelle d'environ deux millions et demi de dollars.

Qu'il y ait une augmentation de la dette lorsque les comptes accusent un excédant, c'est une chose que quelques-uns de nos adversaires prétendent être incapables de comprendre. Le fait qu'à la fin du dernier exercice, il y a eu un excédant de \$1,722,712, semble avoir été beaucoup plus satisfaisant pour le public en général que pour quelques-uns des critiques du gouvernement.

On a dit souvent qu'il n'y avait pas d'excédant, en tant qu'il y avait une dépense considérable faite sur le compte du capital pour les subventions aux chemins de fer, lesquelles dépenses, si on les ajoutait aux dépenses ordinaires, auraient l'effet de faire disparaître plus que l'excédant. C'est un thème favori sur lequel brodent les journaux de l'opposition. Ce serait une critique juste, si, dans le passé, la coutume du gouvernement avait été d'ajouter ces dépenses faites pour les chemins aux dépenses ordinaires avant d'annoncer qu'il y avait un excédant. Mais tous ceux qui connaissent quelque chose de la question n'ignorent pas que ce n'est pas le mode que l'on a suivi dans le passé. Nous faisons précisément ce que nos prédécesseurs ont fait au sujet de ces dépenses. Les dépenses faites pour la construction de chemins de fer ou pour leur accorder des subventions, ou pour les travaux les plus importants, tels que les canaux, sont toujours portées au compte du capital. Ces dépenses sont considérées comme légitimes. Si la thèse aujourd'hui soutenue par les journaux conservateurs est juste, alors, les excédants ont été très rares au Canada. Les comptes publics des deux périodes d'ad-

ministration conservatrice tendent à montrer seize excédants. S'il nous fallait admettre que les conservateurs ont maintenant raison de prétendre qu'un excédant n'existe pas à moins que le revenu ne dépasse la dépense tant sur le compte ordinaire que sur le compte du capital, nous serions obligés de faire disparaître quatorze de ces excédants et d'accuser les honorables membres de la gauche d'avoir falsifié leurs comptes pendant toutes ces années. Depuis l'établissement de la confédération, il n'y a eu que deux années pendant lesquelles les recettes ont excédé les dépenses totales imputables tant sur le compte du revenu que sur celui du capital. Mais je n'ai pas l'intention de porter une accusation de cette nature, contre les honorables membres de la gauche. Il y a eu un grand nombre d'excédants dans le passé, et le plus satisfaisant de tous a peut-être été celui de \$1,720,000, l'année dernière, lequel a été produit par un système qui, en même temps, a réduit les taxes imposées par le tarif douanier.

J'ai ici un état des recettes et des dépenses pour ce qui a trait au territoire du Yukon :

TERRITOIRE DU YUKON.

1897-98—	Dépenses.	Revenu.
Intérieur.....	\$ 81,670 17	\$ 735,485 09
Douanes.....	6,608 81	310,005 04
Police à cheval.....	495,777 08	
Milice.....	99,976 00	
Travaux publics.....	14,000 00	
	<u>\$ 698,032 06</u>	<u>\$ 1,045,490 13</u>
1898-99—		
Intérieur.....	\$ 218,112 20	\$ 472,872 40
Douanes.....	19,569 02	322,884 67
Police à cheval.....	760,000 00	
Milice.....	117,900 00	
Travaux publics.....	31,000 00	
	<u>\$ 1,146,581 22</u>	<u>\$ 795,757 07</u>

Cet état indique que, pour l'exercice actuel, le gouvernement a dépensé plus pour le Yukon qu'il n'en a retiré, mais probablement avant le 1er juillet on constatera que les recettes du Yukon font plus que combler le déficit, car c'est à la fin de l'exercice que nous percevons pour un montant considérable de droits régaliens.

On se rappellera que lorsque l'on a augmenté les droits sur le tabac, certains députés ont exprimé l'opinion—et non sans raison—que le tabac avait peut-être atteint un point où toute augmentation de l'impôt ne contribuerait pas à grossir le revenu. Il est toujours possible, surtout lorsqu'il s'agit d'un article de cette nature, de porter votre droit à un chiffre tel, que vous encouragez la contrebande dans une mesure énorme, de sorte que vous n'avez aucune augmentation de revenu.

Vu la divergence d'opinion—une divergence d'opinion très légitime—j'ai fait préparer un état indiquant le revenu perçu sur

les tabacs de toute sorte pendant quelques exercices :

Année.	Par le revenu de l'intérieur.	Par les douanes.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1893-94.....	3,136,053 51	287,703 95	3,423,757 46
1894-95.....	3,002,709 69	263,392 26	3,266,101 95
1895-96.....	2,997,852 95	267,245 59	3,265,098 54
1896-97.....	3,232,731 02	301,001 45	3,533,732 47
1897-98.....	3,568,554 75	481,048 32	4,049,603 07

On verra donc, M. l'Orateur, que, dans une large mesure, nos revenus ont profité de l'augmentation faite aux taxes imposées sur le tabac. Toutefois, je ne doute pas que la contrebande n'ait augmenté jusqu'à un certain point; mais, grâce à la vigilance de mes honorables amis, le ministre des Douanes (M. Paterson) et le ministre du Revenu de l'intérieur (sir Henri Joly de Lotbinière), je crois que nous pouvons espérer que la chose ne continuera pas dans une bien grande mesure.

M. FOSTER : Si je ne me trompe, lorsque l'honorable ministre (M. Fielding) a proposé que le droit fût augmenté, il a estimé l'augmentation à près d'un million de dollars pour le tabac.

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui.

Pendant l'exercice 1897-98, le revenu a excédé la moyenne des quatre années précédentes de \$677,430.47. Bien que nous n'ayons pas tout le million, nous avons retiré un montant très élevé; et, à mon avis, l'on pourrait expliquer en partie la différence par le fait que l'on a éloigné une quantité considérable de tabac étranger par la culture du tabac canadien, culture à laquelle on s'est livré sur une très grande échelle.

J'intéresserais peut-être la Chambre en donnant des chiffres sur cette matière. J'ai ici un état de la production et de la consommation du tabac, du tabac canadien tel que produit :

Année.	Nombre de fabriques.	Produc- tion.	Entré pour Consom- mation.	Droit.
		Liv.	Liv.	\$ c.
1893-94.....	10	32,581	307,836	15,141 82
1894-95.....	11	523,347	472,643	23,632 20
1895-96.....		474,205	463,654	23,182 63
1896-97.....	12	690,141	726,081	36,304 25
1897-98.....	14	1,949,429	1,887,959	94,298 03
9 premiers mois 1898-99.....	11	1,502,153	1,497,498	
+ $\frac{1}{2}$ pour le reste de l'année.....		500,718	492,499	
Production proba- ble, 1898-99.....		2,002,868	1,969,997	

M. FIELDING.

M. FOSTER : Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de me dire quels sont les droits sur le tabac étranger ?

Le MINISTRE DES FINANCES : 25 cents sur le tabac préparé, plus 10 cents sur le tabac à l'état brut, 35 cents. L'année dernière, 11 fabriques de tabac employant du tabac canadien ont obtenu des permis, et 3 fabriques employant du tabac canadien et du tabac étranger; 6 fabriques de cigares employant du tabac canadien, et 2 employant du tabac canadien et du tabac étranger. En 1897, 2 fabriques de cigares et en 1898, 3 fabriques de cigares ont obtenu des permis pour employer du tabac canadien.

L'industrie du tabac canadien a fait des progrès considérables, et un grand nombre de personnes qui, durant les enquêtes que nous avons faites sur la question du tarif, ont déclaré qu'il n'était pas probable que le tabac canadien deviendrait un article de consommation générale, doivent être très surprises, j'en suis certain, de voir combien elles se sont trompées. Le tabac canadien a été amélioré tant sous le rapport de la culture que sous le rapport de sa préparation, et, aujourd'hui, l'on en fait une grande consommation au Canada.

Il y a un aspect de cette question qu'un ministre des Finances doit traiter un peu sérieusement, car chaque livre de tabac canadien consommée éloigne le tabac étranger, qui serait une plus grande source de revenu. Mais il y a, je suppose, un grand nombre de membres de la Chambre qui n'attachent pas autant d'importance au revenu qu'un ministre des Finances est obligé d'en attacher, et qui se réjouissent de ce que la culture, la production et la consommation du tabac canadien ont fait de grands progrès.

Vu le changement d'administration qu'il y a eu il y a deux ou trois ans, il n'est que naturel que l'on établisse des comparaisons entre les dépenses de l'ancien gouvernement et celles du gouvernement actuel. Des comparaisons de cette nature sont très raisonnables, pourvu qu'elles soient appuyées sur un principe sain et en tenant compte des nouvelles conditions. Les dépenses portées au fonds consolidé pour l'exercice 1896, c'est-à-dire le dernier exercice de l'ex-gouvernement, ont été de \$36,949,142.03. Les honorables membres de la gauche ont été portés à considérer les dépenses de cette année-là comme indiquant exactement les besoins du pays, comme indiquant exactement le chiffre de nos dépenses, comme indiquant la somme qui aurait été nécessaire pour administrer les affaires publiques du pays s'ils étaient restés au pouvoir. J'ai dû combattre cette idée dans le passé, et je suis obligé de la combattre ici. D'après les discussions que nous avons eues dans le passé, il doit être très évident que les dépenses de 1896 ne sont pas une base juste, et si nous voulions tirer une conclusion juste en prenant les chiffres du gouvernement, nous verrions exactement quelles ont été les dé-

penses chaque année. J'ai ici un état indiquant l'augmentation pendant six ans, en commençant à 1890 :

Année.	Dépenses.	Augmentation.
1889-90.....	\$35,994,031 47	
1890-91.....	36,343,567 96	349,536 49
1891-92.....	36,765,894 18	422,326 22
1892-93.....	36,814,052 90	48,158 72
1893-94.....	37,585,025 52	770,972 62
1894-95.....	38,132,005 05	546,979 53

La moyenne de l'augmentation pendant les six ans est de \$427,594.70 par année. On remarquera que, chaque année, il y a eu une augmentation. Une année, l'augmentation a été légère, mais pendant toutes les autres, elle a été considérable. Est-il un homme qui, ayant ces chiffres sous les yeux, puisse croire raisonnablement que les dépenses, augmentant chaque année dans la proportion que j'ai indiquée, allaient cesser tout à coup en 1896 ? N'est-il pas raisonnable de supposer, et tous ceux qui ont examiné ces chiffres n'arriveront-ils pas à la conclusion que la réduction apparente qui a eu lieu en 1896 n'était que temporaire, et qu'elle a été produite dans des conditions nécessitant une augmentation des dépenses l'année suivante ? Les chiffres que j'ai cités contribuent dans une large mesure à appuyer cette opinion.

Mais il existe une autre preuve d'un caractère plus concluant dans le même ordre d'idées. Il est bon de se rappeler que le parlement présente ses estimations budgétaires dans au moins trois phases. D'abord, nous avons le budget principal, ordinairement soumis au commencement de la session ; puis, plus tard, nous avons le budget supplémentaire. Ce dernier contient très souvent des sommes considérables. Ces estimations sont ordinairement soumises avant l'exercice qui va suivre. Puis, à la session suivante, lorsque l'exercice est sur le point de finir, l'on découvre ordinairement que l'on n'a pas fait d'estimations pour certains services, et un autre budget supplémentaire doit être présenté. Ainsi, nous avons trois budgets sur lesquels sont basés des bills de crédits.

Le budget de 1897 a été préparé pendant la session de 1896 et soumis au parlement par mon honorable ami, le député d'York (M. Foster). Des circonstances, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner, ont empêché les honorables membres de la gauche de faire adopter leurs bills des subsides ; mais les estimations qu'ils avaient soumises sont restées dans les archives ; elles s'élevaient à \$38,308,541.13. En déduisant les sommes qui auraient été périmées, nous constaterons que d'après le budget principal de 1897, tel que préparé et soumis à la Chambre par mon honorable ami, il devait y avoir des dépenses dépassant de beaucoup les dépenses totales de 1896. Et tout le budget supplémentaire était encore à venir. Ces faits, j'en suis sûr, démontreront clairement à la Chambre que l'on ne saurait accepter les

dépenses de 1896 comme terme juste de comparaison.

Mais nous avons d'autres renseignements concernant les dépenses probables de 1897. J'ai prouvé que le budget principal que l'on avait soumis était de \$38,308,548.13. La question de savoir quel aurait été le chiffre du budget supplémentaire cette année-là si l'ex-gouvernement était resté au pouvoir, est une des questions au sujet desquelles mes honorables amis de la gauche et moi avons eu parfois des discussions. L'ex-ministre des Finances a dit que l'on ne devait pas tenir compte de ce prétendu budget, parce que, déclare-t-il, aucun budget quelconque n'a été arrêté par le gouvernement. Or, dans des circonstances ordinaires, il nous faut accepter une déclaration comme celle-là venant de l'honorable député qui avait été ministre des Finances. Mais la difficulté est que nous ne saurions admettre cet énoncé de mon honorable ami sans discréditer quelques-uns de ses collègues et de ses partisans en cette Chambre. Il est notoire que les candidats du gouvernement, durant les élections de 1896, ont constamment fait allusion au budget qui avait été préparé et aux sommes qui avaient été insérées dans ce budget. Nous en avons eu la preuve en cette Chambre depuis l'ouverture de la session ; nous avons vu des députés expliquer, parfois involontairement, à la Chambre que certaines choses faites par le cabinet actuel avaient été prévues dans le budget de leurs prédécesseurs. Or, si c'était un fait, comment pouvons-nous accepter l'énoncé de mon honorable ami, portant qu'aucun budget n'a été adopté ? Si j'accepte cet énoncé, alors, je suis obligé de conclure que quelqu'un a cherché à tromper les électeurs du pays, et l'affaire peut être même pire que cela, car l'on dirait que les honorables messieurs voulaient aussi tromper les députés qui les appuyaient et qui, sans aucun doute, ont accepté de bonne foi les promesses faites. Si nous devons considérer comme véritable ce budget supplémentaire qui a été soumis et discuté en cette Chambre, et dont les détails ont été donnés à la Chambre, et si nous devons tenir compte d'un autre budget supplémentaire raisonnable, qu'il aurait fallu soumettre quelques mois plus tard, il nous faudra forcément arriver à la conclusion que les honorables membres de la gauche préoyaient, pour l'exercice 1896-97, une dépense d'environ \$42,000,000, ou, en tout cas, d'après estimation.

Et, naturellement, n'oublions pas que nous ne dépensons pas chaque crédit qui est estimé. Pour une raison ou pour une autre, des sommes considérables qui sont dans le budget et que l'on vote au parlement, ne sont pas dépensées. Des crédits sont parfois votés en cette Chambre, puis deviennent périmés dans une très grande mesure. Si nous faisons un sulcul approximatif à ce sujet, et supposiez que nous déduisions un million pour des ré-

ductions possibles et certaines péremptions, cela nous donnerait la somme de \$41,000,000, représentant celle que les honorables membres de la gauche, d'après ces estimations, auraient dépensée en 1897, s'ils étaient restés au pouvoir, tandis que, cette année-là, nous n'avons réellement dépensé que \$38,349,759. Or, si ce calcul est un peu exact—et j'avoue que ce ne peut être qu'un calcul approximatif—après que nous avons crédité les honorables membres de la gauche des crédits périmés, la différence en faveur du gouvernement actuel, pour l'exercice 1897, a été de près de \$2,500,000. Mais, pour les fins de l'argumentation, permettez-moi de donner à mon honorable ami le bénéfice de sa prétention portant qu'aucun budget n'a été adopté, et, naturellement, cela implique nécessaire-

ment que quelques-uns des honorables députés qui ont fait différentes déclarations dans des lettres et sur les hustings, n'ont pas fait preuve d'autant d'exactitude qu'ils auraient dû le faire; mais inutile de nous étendre sur ce sujet. Supposons que l'on n'ait pas adopté de budget; mais supposons aussi qu'il devait y avoir un budget supplémentaire, dans le cours ordinaire des choses. Quel est le bon moyen de constater quel budget supplémentaire l'honorable député aurait été obligé de demander en 1897? Je propose une opération arithmétique à laquelle, je crois, mes honorables amis de la gauche ne sauraient objecter. J'ai préparé un état indiquant le chiffre auquel se sont élevés les budgets supplémentaires pendant les trois exercices précédents; le voici :

Exercice.	Session de	Montant.	Session de	Montant.	Total.
		\$ c.		\$ c.	\$ c.
1892-93	1892	1,494,026 91	1893	1,062,585 04	2,556,611 95
1893-94	1893	1,023,785 62	1894	791,876 90	1,815,660 61
1894-95	1894	1,327,803 31	1895	707,852 61	2,035,655 92
Total pour trois années					6,407,928 48
Moyenne					2,135,976 16

Cet état prouve que, durant les trois exercices, d'après les chiffres des propres livres de l'honorable député, ses budgets supplémentaires ont atteint \$6,407,928.48, soit une moyenne annuelle, pendant ces trois années, de \$2,135,176.16. Si nous prenons le chiffre du budget principal qu'il a soumis au parlement pendant la première session de 1896, pour l'exercice 1896-97, \$38,308,548.13, et que nous ajoutons la moyenne du chiffre des budgets supplémentaires pour les trois exercices précédents, \$2,135,976.16, nous avons un montant de \$40,444,520.20, représentant la moindre somme que l'ex-gouvernement aurait destinée aux dépenses de l'exercice de 1897.

Mais, pour avoir une idée aussi exacte que possible de ce que seront les dépenses de l'année, nous devons tenir compte des montants périmés. Comme je viens de le dire, il est impossible de dépenser tout l'argent voté. Par suite de diverses causes, il existe toujours des montants que l'on ne juge pas à propos de dépenser, bien que le parlement ait voté ces crédits. Pour constater les déductions qui doivent être faites par suite de ces montants périmés, je prends de nouveau la moyenne des trois années précédentes. L'état suivant contient les crédits votés, les sommes dépensées et les sommes périmées durant les trois années, commençant en 1893 :

M. FIELDING.

	Périmés.
Estimations pour 1892-93. \$38,479,892 12	
Dépenses en 1892-93. 36,814,002 90	\$1,665,889 22
Estimations pour 1893-94. 38,363,031 13	
Dépenses en 1893-94. 37,583,025 52	780,005 61
Estimations pour 1894-95. 39,408,912 71	
Dépenses en 1894-95. 38,432,005 05	971,907 66
Total pour les trois années.	\$3,417,752 49
Moyenne	\$1,139,250 83

Je ferai remarquer que, dans les deux dernières années, les montants périmés sont moins élevés qu'ils ne l'étaient l'année précédente, fait qui indique que les budgets ont été préparés avec plus de soins. Mais, afin de donner à mon honorable ami tout l'avantage de la comparaison, je prends la moyenne des crédits périmés durant les trois années, et je constate que ces derniers s'élèvent à \$1,139,250.83. Des chiffres ainsi obtenus, je fais l'état suivant :

Estimations de l'hon. M. Foster pour 1896-97, soumises à la Chambre.	\$38,308,548 13
Ajoutez pour le budget supplémentaire la moyenne des estimations supplémentaires des trois années précédentes.	2,135,976 16

Le total des estimations pour l'année 1897, auraient été ainsi.....	\$40,444,524 29
Démarée aux moyennes des montants périmés durant les trois années.....	\$1,139,250 33

Balance représentant les dépenses comparables des conservateurs pour 1897... Comparée aux dépenses actuelles du gouvernement libéral qui sont de....	\$39,305,273 46 \$38,349,759 84
--	------------------------------------

Indiquant une réduction en faveur du gouvernement actuel de.....	\$ 955,513 62
--	---------------

Les critiques financiers de l'opposition, quelque soit le parti au pouvoir, seroit toujours portés à dire que seuls ils peuvent réduire les dépenses, et il n'est pas toujours facile pour un gouvernement de réaliser toutes les espérances que ses amis fondaient sur lui sous ce rapport. Mon honorable ami qui est actuellement à la tête de l'opposition (sir Charles Tupper), possède une certaine expérience de la chose.

Vers la fin de la session de 1878, à la veille d'en appeler au peuple, il prononça un discours dans cette Chambre, dans lequel il critiqua la prodigalité du gouvernement Mackenzie, il était l'un des membres les plus importants de l'opposition, et il fit cette déclaration. Il déclara que lui et ses collègues avaient prouvé par leur propre expérience, qu'ils pouvaient administrer les affaires du pays pour une somme bien moindre que celle demandée par M. Mackenzie. Nous avons déjà prouvé que nous étions capables de faire cela, disait-il, et nous sommes prêts à le faire de nouveau, si on nous met à la tête des affaires.

J'ai cité ces paroles de mémoire, mais je suis convaincu que c'est là le sens de ses paroles, et je me ferais un plaisir de citer textuellement ces dernières, si on l'exige. L'honorable député est arrivé au pouvoir, grâce à cette promesse. Les dépenses de la dernière année de l'administration Mackenzie (1878) furent de \$23,503,158.25. Le chef de la gauche (sir Charles Tupper) et ses amis arrivèrent au pouvoir, et au lieu de réduire les dépenses ils les augmentèrent rapidement, comme suit :

	Dépenses.
1879	\$24,455,381 56
1880	24,850,634 45
1881	25,502,554 42
1882	27,067,103 58

Ainsi donc, il est facile de voir que durant les quatre premières années que les conservateurs passèrent au pouvoir, après être arrivés à la tête des affaires publiques, en promettant qu'ils administreraient ces dernières à meilleur marché que M. Mackenzie, ils augmentèrent les dépenses de \$24,500,000 qu'elles étaient à 27,067,000. Après cela, les dépenses continuèrent d'augmenter dans des proportions extraordinaires et finirent par atteindre le chiffre de \$38,000,000 et plus. Je me suis permis de citer ces chiffres pour bien faire comprendre à ceux qui ignorent encore quel genre de gouvernement pourrait nous donner l'honorable chef de la

gauche (sir Charles Tupper), que dans tous les cas, personne ne s'attendra jamais de le voir à la tête d'un gouvernement pratiquant l'économie.

Il est possible, après tout, M. l'Orateur, que la meilleure preuve, et le moyen le plus équitable de comparaison, serait celui qui tiendrait compte de l'augmentation de la population et de la solvabilité, ainsi que du développement du pays. Personne ne s'imaginera jamais, que les dépenses d'un pays comme le nôtre, sous l'administration de n'importe quel gouvernement puissent toujours rester au même point. Les besoins d'un pays augmentent en proportion de sa population. Si les dépenses augmentent proportionnellement à la population, ou si le fardeau des taxes que chaque citoyen est tenu de payer diminue, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Mais si la dépense par tête augmente, alors il y a matière à critiquer, et cette augmentation doit nécessairement être justifiée par une dépense urgente et importante.

Sous l'administration de l'ancien gouvernement non seulement le total des dépenses a augmenté, mais elles ont augmenté beaucoup plus rapidement que la population, et tout naturellement, la dépense par tête a été plus élevée. J'ai ici un état des dépenses du Canada imputables sur le fonds consolidé, pour toutes les années depuis 1867-68 à 1897-98, donnant la proportion par tête, la population de chaque année étant prise d'après le recensement ou d'après les estimations fournies par le statisticien du gouvernement :

Dépenses du Canada imputables sur le fonds consolidé pour les années 1867-68 à 1897-98 ; donnant la proportion par tête.

Année.	Dépense. fonds consolidé.		Population.	Dépense par tête.	
	\$	c.		\$	c.
1868..	13,486,092	96	3,371,594	4	00
1869..	14,038,084	00	3,412,617	4	11
1870..	14,345,509	58	3,454,248	4	15
1871..	15,623,081	72	3,518,411	4	44
1872..	17,589,468	82	3,610,992	4	87
1873..	19,174,647	92	3,668,220	5	23
1874..	23,316,316	75	3,825,305	6	10
1875..	23,713,071	04	3,886,534	6	10
1876..	24,488,372	11	3,949,163	6	20
1877..	23,519,301	77	4,013,271	5	86
1878..	23,503,158	25	4,078,924	5	76
1879..	24,455,381	56	4,146,196	5	90
1880..	24,850,634	45	4,215,389	5	90
1881..	25,502,554	42	4,336,504	5	88
1882..	27,067,103	58	4,383,819	6	18
1883..	28,730,157	45	4,433,363	6	48
1884..	31,107,706	25	4,485,395	6	94
1885..	35,037,060	12	4,538,790	7	72
1886..	39,011,612	26	4,589,414	8	50
1887..	35,657,680	16	4,638,109	7	69
1888..	36,718,494	79	4,688,147	7	84
1889..	36,917,834	76	4,839,617	7	79

Dépenses du Canada imputables sur le fonds consolidé, etc.—*Suite.*

Année.	Dépense, fonds consolidé.	Population.	Dépense par tête.
	§ c.		§ c.
1890..	35,994,031 47	4,792,605	7 51
1891..	36,343,567 96	4,846,377	7 50
1892..	36,765,894 18	4,899,273	7 50
1893..	36,814,032 90	4,953,557	7 45
1894..	37,585,025 52	5,009,296	7 50
1895..	38,132,005 05	5,066,562	7 53
1896..	36,949,142 03	5,125,436	7 21
1897..	38,349,759 84	5,185,990	7 59
1898..	38,832,525 70	5,248,315	7 39

Il est facile de constater au moyen de ce tableau, que le gouvernement actuel, tout en administrant les affaires publiques efficacement, et en faisant face à de nouvelles obligations très onéreuses, a maintenu les dépenses à 7.39 par tête, contre 7.53 en 1895. Si nous laissons de côté l'année 7.53 en 1895. Si nous laissons de côté l'année exceptionnelle de 1896, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, nous voyons que les dépenses par tête, sous l'administration du gouvernement actuel, ont été réduites dans une proportion plus grande qu'elles ne l'ont été durant les quatorze dernières années. Vu les sommes considérables qu'il a fallu nécessairement payer à même le trésor public, y compris l'intérêt supplémentaire qu'il a fallu payer sur les sommes empruntées pour couvrir les dépenses qu'ont entraînées les travaux faits sur les chemins de fer et canaux, l'ouverture du district du Yukon, et le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal, il n'aurait pas été surprenant que nous eussions augmenté la taxe par tête, mais nous avons la satisfaction de pouvoir soumettre à la Chambre un état qui démontre, que tout en ayant pu réussir à faire face à tous les besoins d'un d'un pays sans cesse grandissant, cela ne nous a pas empêché de réduire la proportion des dépenses par tête en 1897 et 1898.

Il nous fait plaisir de pouvoir déclarer que, malgré tout ce qui pourrait arriver cette année et l'année prochaine,—périodes pour lesquelles nous ne possédons pas encore les renseignements voulus pour établir nos calculs—il nous fait plaisir, dis-je, de pouvoir déclarer que pour l'année 1897-98 nos dépenses n'ont été que de \$7.39 par tête, contre \$7.53 en 1895.

La question d'économie est un sujet qui prête beaucoup à discussion, et je crois que nous pourrions tous nous entendre sur la nécessité qu'il y a de pratiquer l'économie, mais j'ai bien peur que cette entente ne cesse d'exister, lorsqu'il s'agira de définir ce que c'est

M. FIELDING.

que l'économie. Il est très facile pour certaines personnes de prêcher l'économie dans certaines dépenses, dans lesquelles elles savent n'avoir aucun intérêt personnel, mais il n'est pas si facile pour d'autres de favoriser l'économie, dans le cas de travaux publics faits dans leur propre comté, ou dans le cas de travaux publics dans lesquels ils sont intéressés. Un grand nombre de ceux qui se lèvent dans cette Chambre et critiquent les dépenses que fait le gouvernement, sont les premiers à venir lui demander de se lancer dans des entreprises publiques importantes et dispendieuses.

Comme un exemple frappant de la manière extraordinaire avec laquelle les conservateurs traitent cette question, j'ai remarqué, il y a quelques jours à peine, que l'organe en chef du parti conservateur publiait un article commentant les estimations que je venais de déposer sur le bureau de la Chambre, lequel article était destiné à laisser entendre que nous dépensions beaucoup trop. Et, dans la même colonne, on pouvait lire un article de rédaction, dans lequel on se plaignait que le gouvernement n'avait pas placé dans ces estimations un montant d'un demi million de dollars pour le havre de Toronto. L'auteur de cet article terminait ses remarques en disant que ce montant devrait être placé dans les estimations supplémentaires.

Je suis bien convaincu de la nécessité qu'il y a pour Toronto d'obtenir un crédit considérable pour les travaux à faire dans son havre, et si cette dépense doit être d'une utilité la moitié aussi grande que l'a laissé entendre ce journal, je me ferai un plaisir d'aider mon honorable ami (M. Tarte) à accomplir les travaux requis dans le havre de Toronto. Je crois, cependant, que nous allons être obligés de demander à certains conservateurs, des nos amis, de reconnaître cette vérité, que l'économie—comme la charité—commence par soi-même. Si un membre du parti conservateur, qu'il fasse ou non partie de cette Chambre, s'aperçoit que certains travaux publics sont requis dans son comté, ou s'il a en vue un grand projet, dans lequel il est intéressé, et s'il demande au gouvernement de lui accorder l'argent nécessaire pour la réussite de ce projet; dans ce cas nous devons lui demander d'avoir des idées assez larges pour ne pas oublier qu'il existe des travaux publics, et qu'il s'exécute des projets de même nature dans d'autres parties du pays, et s'il s'attend que ces choses se fassent pour le plus grand développement du pays dans son propre district, il doit s'attendre à ce que les mêmes choses se fassent dans d'autres districts et dans d'autres provinces, si cela est nécessaire.

Ceux qui, dans le parlement et ailleurs, condamnent les dépenses que nous faisons, comme étant excessives, et qui viennent ensuite nous demander de dépenser largement l'argent pour de grandes entreprises, tels que la ligne rapide, le câble transpacifique, les chemins de fer, les canaux, les améliorations

tions dans les havres et les entreprises publiques de tous genres, ces personnes, dis-je, prouvent difficilement faire une très forte impression dans l'esprit des citoyens bien pensants de ce pays.

Je vais, aussi brièvement que possible, soumettre à la Chambre certaines statistiques concernant le commerce du Canada—non pas parce qu'elles ont déjà été publiées, mais bien parce qu'elles forment ordinairement partie du discours sur le budget. J'ai ici un tableau sur lequel est indiqué le commerce étranger du Canada, basé sur le "total des exportations et importations," durant les cinq dernières années, et il se lit comme suit :

LE COMMERCE DU CANADA AVEC L'ÉTRANGER DEPUIS CINQ ANS.

Tableau indiquant le commerce du Canada avec l'étranger, basé sur "le total des importations et exportations," pour les cinq dernières années :

	Total, exportations.	Total, importations.	Total.
1894	\$117,524,849	\$123,474,940	\$240,999,889
1895	113,638,803	110,781,683	224,420,485
1896	121,013,852	118,011,508	239,025,360
1897	137,950,253	119,218,609	257,168,862
1898	164,152,683	140,323,053	304,475,736

J'ai maintenant un tableau semblable de notre commerce avec l'étranger durant les cinq dernières années, basé sur la valeur des marchandises importées pour la consommation, et sur les produits canadiens exportés, lequel est comme suit :

Tableau indiquant le commerce du Canada avec l'étranger durant les cinq dernières années, basé sur "la valeur des marchandises importées pour la consommation, et sur l'exportation des produits canadiens" :

Année.	Marchandises importées pour la consommation.	Produits canadiens exportés.	Total.
	\$	\$	\$
1894	113,093,983	104,161,764	217,255,753
1895	105,252,511	103,085,072	208,336,523
1896	110,587,480	109,915,337	220,502,817
1897	111,294,021	123,959,838	235,253,859
1898	130,698,006	145,594,385	276,292,391

Le tableau suivant contient un état des marchandises importées pour la consommation durant les neuf mois expirant au mois de mars des années suivantes :

TABLEAU PREPARE D'APRES LES RAPPORTS MENSUELS.

—	1896.	1897.	1898.	1899.
	\$	\$	\$	\$
Imposables	50,972,796	50,299,935	56,534,679	64,772,597
En franchise	28,915,510	30,249,701	36,505,121	43,939,716
C. & B.	4,263,958	4,553,388	3,116,081	4,077,693
Total	84,152,264	85,103,024	96,155,881	112,790,006
Droits	15,463,213	15,169,626	16,585,938	18,751,708

Voici les exportations pour les neuf mois des années suivantes :

—	1896.	1897.	1898.	1899.
	\$	\$	\$	\$
Produits	82,387,098	88,513,890	112,575,032	104,544,707
Non-produits	5,182,349	7,822,895	10,521,046	14,807,944
C. & B.	4,475,101	3,344,339	4,245,124	3,519,696
Total	92,044,548	99,681,124	127,341,202	122,872,347

Il y a une légère diminution pour l'année 1899, si on la compare à l'année 1898, mais comparée avec toute autre année antérieure, l'augmentation est très considérable ; et il n'est pas impossible que cette différence qui existe à l'heure actuelle, si on compare le résultat avec celui de 1898, soit disparue avant la fin de l'exercice.

Je veux maintenant appeler l'attention de la Chambre sur le développement extraordinaire du commerce canadien durant les deux dernières années. J'ai ici un état indiquant le total du commerce du Canada durant plusieurs périodes—les importations et les exportations, mais ne comprenant pas le numéraire et les lingots—qui est comme suit :

En 1868	\$121,266,217
1878	171,432,739
1896	229,089,732
1898	295,461,754

L'augmentation dans le commerce total du Canada de 1878 à 1896, soit dix-huit ans, a été de \$57,666,993 ; l'augmentation dans le commerce total du Canada, de 1896 à 1898, deux années, a été de \$66,362,022 ; ce qui prouve, M. l'Orateur, que le total du commerce canadien a, en deux ans, sous le ré-

gime libéral, qui devait amener la ruine et les désastres dans notre pays, augmenté de \$8,695,029 de plus qu'il ne l'a fait durant les dix-huit années de l'administration conservatrice.

L'attention de l'univers se tourne de plus en plus vers le Canada, comme pays minier. A part les métaux précieux, le Canada est très riche en métaux d'autre nature et en substances non métalliques, dont l'exploitation donne de l'ouvrage à une foule de personnes, et offre des avantages considérables pour le placement des capitaux. La preuve du développement extraordinaire de nos ressources minières se trouve dans les tableaux publiés par la commission géologique, et qui donnent la production des minéraux du Canada pour quelques années. Voici l'avaleur totale de la production minière de 1890 à 1898 :

1890.....	\$16,763,353
1891.....	18,976,616
1892.....	16,628,417
1893.....	20,035,082
1894.....	19,933,857
1895.....	20,758,450
1896.....	22,584,513
1897.....	28,661,430
1898.....	37,757,197

En 1898 l'augmentation est de 32 pour 100 plus considérable qu'en 1897. Bien que les augmentations considérables de ces dernières années, soient dues il est vrai, en grande partie à la découverte et à l'exploitation des riches mines d'or du Yukon, d'autres industries minières importantes ont aussi contribué à ces augmentations et tout nous donne lieu d'espérer qu'un grand nombre d'entre elles continueront de se développer durant encore quelques années.

Parlant de l'état général des affaires durant l'année dernière, je crois pouvoir, en toute justice, féliciter le pays sur le progrès qu'il a fait et sur sa prospérité sans cesse grandissante. De partout nous arrivent les preuves de ce développement, et au risque de vous ennuyer, M. l'Orateur, j'ai l'intention de faire allusion aux progrès accomplis dans certaines branches de l'industrie, ce qui a été fait durant ces dernières années, avec les progrès accomplis durant les années antérieures.

Je constate d'après les rapports mensuels des banques qui nous sont soumis chaque mois, et en parcourant les rapports soumis aux différentes assemblées annuelles de ces institutions financières dans tout le Canada, je constate, dis-je, qu'il règne une grande confiance dans tous les cercles financiers du pays. Il est très intéressant de remarquer l'augmentation considérable du total des dépôts faits par le peuple canadien dans les banques chartées et dans les deux classes de caisses d'épargne du gouvernement. Pour les deux années 1896-97 et 1897-98, les chiffres parlent par eux-mêmes. Voici le détail de ces dépôts pour les huit dernières années :

M. FIELDING.

—	Dépôts dans le banques chartées.	Dépôts dans les caisses d'épargne du gouv.	Total.
	\$	\$	\$
30 juin--			
1892.....	160,942,778	39,529,547	200,472,325
1893.....	170,817,433	41,849,658	212,667,991
1894.....	174,930,936	43,036,012	217,966,948
1895.....	180,664,121	44,450,998	225,114,619
1896.....	183,769,992	46,799,318	230,569,310
1897.....	201,141,688	48,931,975	250,076,663
1898.....	227,063,343	50,111,118	277,174,461

Le 31 mars dernier le total de ces dépôts atteignait \$297,483,152, ce qui indique que l'augmentation sensible des deux dernières années, a fait plus que se maintenir durant l'exercice actuel.

Nous avons la preuve qu'une activité extraordinaire n'a cessé de régner dans les affaires, en examinant les rapports des chambres de compensation de tout le Canada. Le total de ces échanges, dans les six villes de Montréal, Toronto, Winnipeg, Halifax, Saint-Jean et Hamilton—durant l'année 1898, atteinait \$1,390,019,394, comparé à \$1,174,710,345, durant l'année précédente, soit une augmentation de plus de \$215,000,000, ou plus de 18 pour 100. Les échanges opérés dans les chambres de compensation de ces six villes, en 1897, étaient de \$125,000,000 plus élevés que ceux de 1896. Ainsi donc, pour l'année 1898, si l'on doit en croire les rapports de ces institutions, le volume des affaires a été beaucoup plus considérable qu'en 1897.

Dans le cas de la cité de Montréal, qui, j'ose le déclarer aujourd'hui, vient en neuvième lieu sur la liste des cités américaines, d'après le rapport des chambres de compensation, venant immédiatement après San Francisco, l'augmentation en 1898, comparée au résultat de l'année 1897, a été de 21 pour 100, et dans la cité de Toronto l'augmentation a eu lieu dans la même proportion.

Les affaires des banques nous offrent encore un fait intéressant, et auquel je vais faire allusion ; je veux parler de l'émission du papier. Lorsque l'activité règne dans le pays, il se produit une forte demande de papier-monnaie. Chaque année cette augmentation de la demande se fait surtout sentir à l'époque de la moisson, et immédiatement après, lorsque les récoltes sont expédiées.

L'année dernière, cette demande de papier-monnaie, et particulièrement des billets peu élevés, ne s'est pas ralentie. A certains moments il a même été difficile de répondre aux demandes.

Pour faire voir l'étendue de cette émission, je vais citer un tableau indiquant la circulation des billets de banques existant en vertu de chartes, et des billets fédéraux émis durant ces dernières années, prenant pour les fins de la comparaison le 31 octobre

de chaque année, alors que, règle générale, la demande est le plus considérable :

Banques. Gouvernement. Total.

31 Oct.—

1892.....	\$33,688,429	\$18,647,063	\$57,355,492
1893.....	36,906,941	19,844,248	66,751,189
1894.....	34,516,651	22,212,884	56,729,535
1895.....	34,671,028	22,893,259	27,564,287
1896.....	35,955,150	21,607,553	57,562,703
1897.....	41,580,928	24,751,932	66,332,860
1898.....	42,543,446	24,315,988	66,859,434

Dans le cas des billets fédéraux de \$1 et \$2, la demande en a certainement été très considérable à l'automne. Si bien qu'à certains moments, mon ministère pouvait à peine suffire à la demande. Le montant de ces billets en circulation le 31 octobre de chaque année, depuis les sept dernières années est intéressant à connaître, et il est comme suit :

1892.....	\$7,266,569
1893.....	7,266,937
1894.....	7,031,368
1895.....	7,295,368
1896.....	7,583,712
1897.....	7,940,520
1898.....	8,612,602

Intimement liées aux affaires de banque, sont les assurances. La prospérité actuelle enseigne à l'homme prudent qu'il faut songer à l'avenir, et nous constatons que la prospérité qui règne dans les affaires en général, se fait sentir dans les affaires des compagnies d'assurance régulières sur la vie, qui sont de plus en plus considérées comme un placement et une garantie pour les mauvais jours.

Il est facile de constater par les chiffres qui figurent dans le tableau suivant, que durant les huit dernières années, il s'est opéré un développement considérable dans les chiffres nets des polices en vigueur dans les compagnies d'assurance régulières sur la vie :

1891.....	\$261,475,229
1892.....	279,110,265
1893.....	295,622,722
1894.....	308,161,436
1895.....	319,257,581
1896.....	327,800,499
1897.....	344,012,277
1898.....	368,517,074

Le montant des polices d'assurance sur la vie, émises au Canada, par les compagnies régulières, durant la même période, a été :

1891.....	\$37,866,287
1892.....	44,620,013
1893.....	45,202,847
1894.....	49,525,257
1895.....	44,341,198
1896.....	42,624,570
1897.....	48,267,665
1898.....	54,270,775

Ou près de \$5,000,000 de plus que durant toute autre année antérieure. Ces chiffres ne comprennent pas le système d'assurance basé sur la mutualité.

Nous trouvons encore la preuve que l'année a été prospère pour le commerce dans

les rapports des faillites publiés par les agences commerciales. Sous ce rapport, l'année 1898 est la plus remarquable que nous ayons eue depuis longtemps. Ces agences commerciales donnent le nombre total des faillites au Canada en 1898, comme ayant été de 1,300, avec un passif de \$9,821,323, comparé à 1,809 faillites et un passif de \$14,157,498 en 1897, ou une réduction de 28 pour 100 en nombre et de 30 pour 100 dans le montant comparé avec le résultat de 1897. C'est là le plus beau résultat qui ait été obtenu durant les treize dernières années.

Les résultats obtenus par les principales compagnies de chemin de fer ont été remarquables, malgré la guerre de tarifs qui a régné durant la plus grande partie de l'année. Les recettes du chemin de fer Canadien du Pacifique ont augmenté de \$1,973,000, et celles du Grand-Tronc, de \$582,000 comparées aux recettes de l'année précédente.

Les chiffres des recettes pour ces deux compagnies durant les années 1897 et 1898, sont les suivants :

	Pacifique.	G. T.
1897.....	\$23,822,000	\$23,530,000
1898.....	25,795,000	24,112,000

Les grandes compagnies de tramways se sont aussi ressenties de la prospérité générale. Leurs recettes vont sans cesse en augmentant. Le tableau suivant indique le montant des recettes de ces compagnies en exploitation de 1894 à 1898 :

--	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
	\$	\$	\$	\$	\$
Montréal.....	896,490	1,192,777	1,265,898	1,342,367	1,471,939
Toronto.....	958,370	992,800	997,273	1,077,612	1,210,618
London.....	57,010	56,536	94,194	101,265	113,811
Ottawa.....	193,991	203,173	212,105	223,801	234,802
Hamilton.....	120,908	121,311	124,537	115,019	121,333
	2,226,371	2,476,600	2,694,009	2,860,167	3,149,504

Les recettes de la Compagnie des tramways de la cité de Halifax, pour l'année 1897 ont été de \$194,775, et pour 1898, de \$198,837. Dans la ville de Saint-Jean, les recettes de la compagnie des tramways ont été comme suit :

Pour 1896.....	\$51,748
1897.....	67,949
1898.....	64,790

Voilà quelques-uns des faits remarquables du commerce du Canada. Ils sont une preuve irréfutable que la confiance existe non seulement dans les ressources du pays, mais aussi dans les principes sur lesquels reposent la prospérité actuelle.

Il existe d'autres chiffres intéressants que je veux soumettre à la Chambre. Je les ai placés dans des diagrammes, dont des exemplaires vous seront remis. Ils contiennent des états plus détaillés du commerce

d'importation et d'exportation; le commerce d'expédition et le cabotage, les chemins de fer et le trafic fait par ces derniers; les assurances contre le feu et sur la vie, les dépôts faits dans les banques chartées et les caisses d'épargnes; ces comptes faits par les banques chartées, et les dépôts faits à des compagnies de prêts, en un mot, ils permettent de juger d'un seul coup d'œil des progrès accomplis durant ces dernières années.

Il serait peut-être préférable, M. l'Orateur, qu'au lieu de me servir de mes propres paroles pour décrire la prospérité qui règne dans le pays, je me contentasse de citer les paroles de ceux qui sont en état de parler de la chose avec autorité. Il est inutile pour moi de parler du développement extraordinaire qui a eu lieu dans les champs aurifères du Yukon. La preuve en a été faite surabondamment lors des dernières discussions que nous avons eues. Relativement aux progrès accomplis dans les Territoires du Nord-Ouest il suffit, pour s'en convaincre, de lire le passage suivant du dernier rapport annuel du chemin de fer Canadien du Pacifique :

Les progrès satisfaisants accomplis dans la colonisation du Nord-Ouest sont démontrés non seulement par l'augmentation dans le nombre des ventes de terres de la compagnie, mais aussi dans le nombre considérable de *homesteads* concédés par le gouvernement dans la province du Manitoba et les territoires; ces ventes de terres, d'après les rapports officiels ont été, en 1898, de 4,848, comparées à 2,406 en 1897.

Pour démontrer le bien accompli par la construction du Chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau, permettez-moi de citer un article récent écrit par le correspondant du "Star" de Montréal :

Jamais, jusqu'ici, dans l'histoire du Nord-Ouest canadien, une ère de prospérité, aussi soudaine et aussi générale, n'a régné aussi complètement sur aucun territoire, que celle que produit la construction de cet embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique connu sous le nom de chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau.

Partout le long de ce chemin de nouvelles villes sont pour ainsi dire sorties de terre. Le bureau des terres et le journal battaient la marche, et la colonisation ainsi que le développement de tout ce district a été quelque chose de phénoménal. Ces villes n'étaient pas construites avec assez peu de soin pour pouvoir être abandonnées, une fois le premier moment d'enthousiasme passé. La ligne traverse dans toute son étendue un territoire contenant des ressources nombreuses et variées; et bien que les spéculateurs puissent encore s'abattre de temps à autre sur le pays, il reste établi que la richesse naturelle de cette région est telle qu'il faudra encore de nombreuses années pour lui faire acquérir tout son développement, et tout semble indiquer que ses progrès devront aller sans cesse en augmentant.

Le dernier rapport du bureau du commerce de la cité de Toronto offre lui aussi des preuves évidentes de l'activité qui règne dans les affaires de l'Ontario et du pays. Je ne permettrai de citer un passage du discours prononcé par le président sortant de charge de cette association, M. Elias Rogers:

M. FIELDING.

Si nous étudions l'intéressante question du commerce étranger avec l'Empire, ce que nous constatons n'en est pas moins agréable. Pour la première fois dans l'histoire du Canada le total des importations et des exportations a dépassé en valeur la somme de \$300,000,000.

Cette augmentation est due en partie au prix élevé payé pour le blé durant une certaine période de l'année, et à la récolte abondante de 1897, qui a permis de faire des exportations considérables. Mais, à l'exception des produits étrangers, toutes les classes de produits exportables ont contribué à cette augmentation.

Le résultat de cette augmentation s'est fait sentir dans la liberté des importations durant le cours de l'été dernier, et cela avant même que l'espoir d'une autre bonne récolte vint donner un nouvel essor à ce mouvement, et augmenter les commandes de nos fabriques.

La question de savoir si la prospérité que nous constatons de tous côtés est due à l'augmentation des exportations, reste une chose discutable. Il est bon de remarquer en passant, que jusqu'à il y a six ans, les exportations des produits canadiens n'ont jamais dépassé cent millions de dollars, et ce résultat, qui existait encore en 1896, comparé avec celui de 1898 indique une augmentation de trente-quatre millions et demi de dollars.

L'augmentation extraordinaire qu'a pris récemment le volume de nos importations en franchise, donne jusqu'à un certain point la mesure du développement industriel du pays, parce que les articles d'importation admis en franchise consistent en grande partie en produits bruts pour la fabrication.

A l'assemblée annuelle du bureau du commerce de Montréal, le président sortant de charge, M. Charles F. Smith, parla comme suit :

Je crois l'occasion favorable pour appeler votre attention sur le fait que nous jouissons actuellement d'une prospérité, qui était jusqu'ici inconnue dans ce pays, et qui se fait sentir à peu près également dans toutes les parties du Canada. Le prolongement de nos chemins de fer donne naissance à de nouveaux villages—je pourrais dire à de nouvelles villes. Notre population va sans cesse en augmentant, et il en est de même pour le développement de nos ressources minières et agricoles, dont nous ne pouvons trop saisir toute l'importance. Plusieurs des villes situées le long ou près des lignes de chemins de fer ou des voies de communication, construisent des élévateurs, creusent leurs havres, on se prépare d'autres manières à bénéficier des profits qui peuvent être retirés dans le transport des produits vers l'est. Je crois, messieurs, que nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de l'augmentation que doit prendre notre commerce dans un avenir rapproché.

A cette même assemblée, M. James Craithern, l'un des plus anciens membres de cette association, prononça un discours, dont je cite l'extrait suivant :

Je crois pouvoir me permettre aujourd'hui, de féliciter les membres de cette association, et dire que l'année qui vient de s'écouler a certainement été pour nous sous le rapport du commerce et de l'industrie de ce pays, ce que nous pouvons appeler une année jubilaire. Il y a maintenant quarante-cinq ans que je suis dans le commerce à Montréal. Je me rappelle bien des saisons où le commerce et la finance étaient dans un état de dépression considérable; mais je n'ai jamais vu les intérêts commerciaux et financiers du pays dans un état plus prospère et plus ferme qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous avons eu une riche moisson, et tous ceux qui sont engagés dans le commerce et l'industrie disent que les affaires vont bien.

Tout en déclarant que la condition générale du pays est remarquablement bonne, je suis obligé d'admettre que les provinces de l'est du pays n'ont pas pris une part aussi complète dans cette prospérité que les provinces de l'ouest. Cependant, les rapports les plus encourageants nous arrivent de cette partie du pays. Je n'ai pas en main un extrait de ce qui a été dit à l'assemblée du bureau du commerce de la ville de Saint-Jean, mais je sais par expérience personnelle, que les affaires qui se font dans le port de Saint-Jean, sont très encourageantes. Le commerce d'exportation y a été cet hiver très considérable, et le fait que l'industrie du bois de construction, qui est très importante dans le Nouveau-Brunswick, reprend un nouvel essor, doit nous faire croire qu'une grande activité devra finir par régner dans cette province. Relativement à la Nouvelle-Ecosse, je cite ce qui suit du rapport annuel du bureau du commerce de Halifax :

Les affaires de l'année ont été assez satisfaisantes et bien que nous n'ayons pas bénéficié au même degré de la prospérité dont ont joui les provinces de l'ouest, par suite de récoltes abondantes et de prix élevés, nous avons de justes raisons d'être satisfaits. Nos mines d'or ont donné un revenu plus considérable que jamais, la production de nos mines de houille a augmenté, nos pêcheurs ont vu augmenter la valeur de leurs faibles prises par des prix plus élevés, nos producteurs de fruits ont eux aussi été favorisés ; nos marchands de bois, bien qu'ayant été obligés d'accepter des prix moindres que durant l'année dernière, n'ont pas trop mal réussi ; notre nouvelle industrie de la pâte de bois est florissante, et généralement parlant une prospérité assez remarquable a régné dans toute la province. Les faillites ont diminué en nombre et en valeur, et nous envisageons tout l'avenir, qui est réservé à notre province, avec confiance, comptant sur le développement que devront prendre plusieurs de ses industries.

Je vais maintenant appeler l'attention de la Chambre sur une déclaration concernant le commerce étranger des Etats-Unis et du Canada. J'ai fait préparer un tableau comparatif, comparant, avec beaucoup de détails, le commerce étranger du Canada et des Etats-Unis depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Vivant, comme nous le faisons, près de la grande république, il est naturel que nous établissions, de temps à autre, des comparaisons entre leurs affaires et les nôtres. Je comprends, M. l'Orateur, que les Etats-Unis, plus que tout autre pays, peuvent se suffire à eux-mêmes. Ils trouvent dans leurs propres limites cette variété de produits qui manquent au Canada, parce qu'ils possèdent une plus grande diversité de sols et de climats que nous.

Les Etats-Unis n'en désirent pas moins se créer un commerce étranger ; et plusieurs de nos amis américains seraient surpris d'apprendre quelle position inférieure leur pays occupe, sous ce rapport, comparé au Canada. Le montant total des importations et des exportations des Etats-Unis, à l'exclusion de l'argent monnayé et en lingots, s'est élevé en 1898 à \$24.60 par tête. Pour

la même année, les chiffres correspondants pour le Canada ont été de \$56.29 par tête.

M. FOSTER : Vous parlez là du commerce étranger.

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui, je parle du commerce étranger. Et j'admets volontiers que nous ne devons pas conclure de ce que je viens de dire, que nous sommes dans un état plus prospère que nos voisins, parce que, comme je l'ai dit, la condition naturelle de leur pays leur permet d'avoir moins recours que nous à l'étranger pour obtenir un grand nombre de marchandises. Cependant, la comparaison n'en est pas moins intéressante. On verra, par le tableau dont je parle, qu'en 1868 le commerce total des Etats-Unis était de \$17.29 par tête, et trente ans plus tard, en 1898, il était de \$24.60 par tête, ce qui constitue une augmentation de \$7.31 par tête. Le commerce total du Canada en 1868 était de \$35.96 par tête, et en 1898 il était de \$56.29 par tête, ce qui constitue une augmentation de \$20.33 par tête, comparé à une augmentation de \$7.31 par tête aux Etats-Unis.

M. FOSTER : Mon honorable ami (M. Fielding) sait-il quelle était la population des deux pays en 1868 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai pas ces chiffres dans l'état qui est devant moi. Les exportations des Etats-Unis, l'année dernière, ont été de \$16.05 par tête, tandis que les exportations du Canada, durant la même année, ont été de \$27.54 par tête.

Faisant une comparaison entre les deux années, voici ce que je trouve : Total du commerce des Etats-Unis en 1896, \$23.32 par tête ; en 1898 \$24.60, soit une augmentation de \$1.20 en deux ans.

Le commerce totale du Canada en 1896, a été de \$44.69 par tête, et en 1898, de \$56.29, soit une augmentation, en deux ans, de \$11.60, en Canada, contre \$1.28 aux Etats-Unis.

Le commerce total, aux Etats-Unis, en 1897 était de \$24.94, et en 1898, \$24.60, soit une diminution de 34 cents. D'un autre côté, il s'est élevé ici de \$43.01 par tête, en 1897, à \$56.29 en 1898, soit une augmentation, en une année, de \$5.28 contre une diminution de 34 cents aux Etats-Unis.

Je demanderai à la Chambre la permission de mettre dans les "Débats" le tableau suivant pour consultation ; il renferme bien des détails dont la lecture pourrait ennuyer la Chambre.

M. FOSTER : Je n'ai aucune objection à la chose personnellement, mais je ferai remarquer à mon honorable ami que l'on m'a fait observer strictement le règlement. Je crois que c'était absurde, et je ne veux pas demander à mon honorable ami de le faire.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Il ne s'agissait pas de tableaux.

M. FOSTER : Si mon honorable ami nie

cela, je m'en tiendrai à ma demande, que tout soit lu.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je ne nie pas. Je remercie mon honorable ami de sa recommandation.

M. FOSTER : Je me rappelle la chose, à maintes reprises.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'accepte la déclaration de mon honorable ami.

L'an dernier j'ai parlé à l'éditeur des "Débats" et il me dit que bien que ce soit la règle, il a été fait une exception dans le cas de l'exposé budgétaire. En tous cas, j'accepte la déclaration de mon honorable ami et je le remercie de sa courtoisie. Je mettrai ce tableau dans les "Débats."

M. FOSTER : Nous serons aussi généreux que possible pour vous faciliter la tâche.

ETAT comparatif du commerce des Etats-Unis et du Canada—exclusion faite de l'argent monnayé et en lingots.

ETATS-UNIS.

Année.	Exportation domestique.	Exportation étrangère.	Total des exportations	Total des importations	Total du commerce.	Exportations domestiques per capita.	Pourcentage de l'augmentation ou diminution des exportations.	Pourcentage de l'augmentation ou diminution du commerce.	Total du commerce per capita.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	p. c.	p. c.	\$
1867.....	279,786,809	14,719,332	294,506,141	395,761,096	690,267,237	7.73			
1868.....	269,389,900	12,562,999	281,952,899	257,436,440	639,389,339	7.29	4.26	7.37	17.29
1869.....	275,166,697	10,951,000	286,117,697	417,506,379	703,624,076	7.29	1.47	10.04	18.63
1870.....	376,616,473	16,155,295	392,771,768	435,958,408	828,730,176	9.77	37.28	16.35	21.49
1871.....	428,398,908	14,421,270	442,820,178	520,223,684	963,043,862	10.83	12.74	16.20	24.34
1872.....	428,487,131	15,690,455	444,177,586	626,595,077	1,070,772,663	10.55	0.30	11.80	26.37
1873.....	505,033,439	17,446,483	522,479,922	642,136,210	1,164,616,132	12.12	17.62	8.76	27.94
1874.....	569,433,421	16,849,619	586,283,040	567,406,342	1,153,689,382	13.31	14.98	0.93	26.95
1875.....	499,284,100	14,158,611	513,442,711	533,005,436	1,046,448,147	11.36	12.42	9.29	23.80
1876.....	525,582,247	14,802,424	540,384,671	460,741,190	1,001,125,861	11.64	5.24	4.33	22.17
1877.....	589,670,224	12,804,996	602,475,220	451,323,126	1,053,798,346	12.72	11.49	5.26	22.73
1878.....	680,709,268	14,156,498	694,865,766	437,051,532	1,131,917,298	14.30	15.33	7.41	23.78
1879.....	698,340,790	12,098,651	710,439,441	445,777,775	1,156,217,216	14.29	2.24	2.14	23.66
1880.....	823,946,353	11,692,305	835,638,658	667,954,746	1,503,593,404	16.43	17.62	3.00	29.97
1881.....	883,925,947	18,451,399	902,377,346	642,664,028	1,545,041,974	17.23	7.98	2.75	30.10
1882.....	733,239,732	17,302,525	750,542,257	724,639,574	1,475,181,831	13.97	16.82	4.52	27.91
1883.....	804,223,632	19,615,770	823,839,402	723,180,914	1,547,020,316	14.98	9.76	4.87	26.95
1884.....	724,964,852	15,618,757	740,513,609	667,697,693	1,408,211,302	13.20	10.11	8.97	25.64
1885.....	726,682,946	15,606,809	742,189,755	577,527,329	1,319,717,084	12.94	0.22	6.28	23.54
1886.....	665,964,529	13,560,301	679,524,830	635,436,136	1,314,960,966	11.60	8.44	0.36	22.90
1887.....	703,022,923	13,160,288	716,183,211	692,319,763	1,408,502,979	11.98	5.39	7.11	24.00
1888.....	683,862,104	12,092,403	695,954,507	723,957,114	1,419,911,621	11.40	2.82	0.81	23.67
1889.....	730,282,609	12,118,766	742,401,375	745,121,652	1,487,523,027	11.92	2.92	4.76	24.27
1890.....	845,293,828	12,634,856	857,928,684	789,310,408	1,647,139,093	13.50	15.44	10.72	26.30
1891.....	872,270,283	12,210,527	884,480,810	844,916,196	1,729,397,006	13.63	3.10	4.99	27.02
1892.....	1,015,732,011	14,546,137	1,030,278,148	827,402,462	1,857,680,610	15.53	16.48	7.41	28.40
1893.....	813,030,785	16,634,409	829,665,194	866,400,922	1,714,066,116	12.44	17.72	7.73	25.65
1894.....	869,204,937	22,935,635	892,140,572	654,994,622	1,547,135,194	12.73	5.24	9.73	22.66
1895.....	793,392,599	14,145,566	807,538,165	731,969,965	1,539,508,130	11.37	9.48	0.49	22.67
1896.....	863,200,487	19,406,451	882,606,938	779,724,674	1,662,331,612	12.11	9.29	7.97	23.32
1897.....	1,032,007,603	18,985,953	1,050,993,556	764,730,412	1,815,723,968	14.17	19.07	9.22	24.94
1898.....	1,210,291,913	21,190,417	1,231,482,330	616,049,654	1,847,531,984	16.05	11.17	1.75	24.60

ETAT comparatif du commerce des Etats-Unis et du Canada—exclusion faite de l'argent monnayé et en lingots.

CANADA.

Année.	Exportations produits du Canada.	Exportations produits étrangers.	Total des exportations	Total des importations	Total du commerce.	Exportations domes- tiques per capita.	Percentage de l'aug- mentation ou dimi- nution des export- ations totales.	Percentage de l'aug- mentation ou dimi- nution du com- merce total.	Total du commerce per capita.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	p. c.	p. c.	\$
1867.									
1868.	48,504,889	4,196,821	52,701,720	68,564,497	121,266,217	14 38			35 96
1869.	52,400,772	3,855,801	56,256,573	66,167,936	122,424,509	15 35	6 74	0 95	35 87
1870.	59,043,590	6,527,622	65,571,212	70,478,810	136,050,022	17 09	16 55	11 13	39 38
1871.	57,630,024	9,853,244	67,483,268	93,359,877	160,843,145	16 38	2 91	18 22	45 71
1872.	65,885,140	12,744,125	78,629,265	108,676,778	187,306,043	18 24	16 51	16 45	52 14
1873.	76,538,025	9,405,910	85,943,935	125,005,816	210,949,751	20 65	9 30	12 62	57 60
1874.	76,741,997	10,614,096	87,356,093	123,990,300	211,346,393	20 06	1 64	0 19	55 24
1875.	69,709,823	7,137,819	76,847,142	120,860,194	197,707,336	17 92	1 20	6 45	50 87
1876.	72,491,437	7,234,961	79,726,398	90,990,235	170,716,633	18 35	3 74	13 65	43 22
1877.	68,030,546	7,111,108	75,141,654	97,153,873	172,295,527	16 95	5 75	0 92	42 93
1878.	67,989,023	11,165,655	79,154,678	92,278,061	171,432,739	16 66	5 34	0 50	42 02
1879.	62,431,025	8,355,644	70,786,699	80,325,338	151,112,007	15 05	10 57	11 85	36 44
1880.	72,899,697	13,240,006	86,139,703	84,607,940	170,747,643	17 29	21 69	12 99	40 50
1881.	83,944,701	13,375,117	97,319,818	104,207,565	201,527,383	19 35	12 96	18 02	46 47
1882.	94,137,657	7,628,453	101,766,110	117,915,757	219,681,867	21 47	4 56	9 00	50 11
1883.	87,702,431	9,751,773	97,454,204	130,978,499	228,432,703	19 78	4 23	3 98	51 52
1884.	79,833,098	9,389,106	89,222,204	114,189,377	203,411,581	17 79	8 44	10 95	45 34
1885.	79,131,735	8,079,646	87,211,381	105,987,242	193,198,623	17 43	2 25	5 02	42 56
1886.	77,756,704	7,438,079	85,194,783	100,814,004	186,008,787	16 94	2 31	3 72	40 53
1887.	80,960,909	8,549,333	89,510,242	112,360,018	201,870,260	17 45	5 07	8 42	43 62
1888.	81,382,072	8,808,394	90,185,466	108,719,158	198,904,624	17 36	0 75	1 46	42 42
1889.	80,272,456	6,938,455	87,210,911	114,649,680	201,860,591	16 93	3 29	1 48	42 69
1890.	85,257,586	9,051,781	94,309,367	120,775,230	215,084,597	17 78	8 14	6 14	44 87
1891.	88,671,738	8,798,631	97,470,369	118,156,468	215,626,837	18 29	3 35	0 24	44 40
1892.	99,032,466	13,121,791	112,154,257	125,587,558	237,741,795	20 21	15 06	10 26	48 52
1893.	105,488,798	8,941,856	114,430,654	122,540,068	236,970,722	21 29	2 02	0 32	47 83
1894.	103,851,764	11,833,805	115,685,569	119,451,868	235,137,437	20 73	1 09	0 77	46 94
1895.	102,828,441	6,485,043	109,313,484	106,205,062	215,518,546	20 29	5 50	8 34	42 53
1896.	109,707,805	6,606,738	116,314,543	112,785,189	229,099,732	21 40	6 40	6 30	44 69
1897.	123,632,540	10,825,163	134,457,703	114,542,415	249,000,118	23 83	15 59	8 66	48 01
1898.	144,548,662	14,980,883	159,529,545	135,932,209	295,461,754	27 54	18 64	18 65	56 29

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami doit comprendre que la présentation de ces intéressants tableaux est chose excessivement difficile.

Dans le budget de l'an dernier nous avons étendu les avantages du tarif de préférence aux Indes occidentales anglaises (y compris la Guyane anglaise). Cet acte du Canada a été bien vu de la presse et de la population des Indes occidentales. Il en est déjà résulté une amélioration dans notre commerce avec ce pays, et nous avons lieu d'espérer un plus grand développement encore, en dépit de certaines choses concernant le tarif américain qui tendent à nuire au progrès du commerce avec le Canada. Pendant plusieurs années notre commerce avec les Indes occidentales a souffert. Nos importations diminuaient constamment. Durant l'exercice expiré le 30 juin 1898, avant la mise en vigueur du tarif de préférence, ce

commerce d'importations était à peu près la moitié de ce qu'il était en 1897. Notre commerce d'exportation diminuait aussi rapidement. La position était telle que sans notre tarif de préférence, notre commerce avec ces Indes aurait été presque ruiné. Bien que ce commerce soit encore loin de ce qu'il devrait être, j'espère que les dernières statistiques de la présente année, comprenant 11 mois sous le tarif de préférence, montreront une amélioration réelle sur l'année qui a précédé l'inauguration de ce tarif.

Nos importations du sucre des Indes occidentales anglaises (y compris la Guyane anglaise), pour les six mois expirés le 31 décembre, étaient :

	Liv.	Valeur.
Six mois, 1898.....	9,049,020	\$161,901
Six mois, 1899.....	6,245,924	124,804
Augmentation	2,803,096	\$ 37,097

Il y a dans le tarif américain une disposition qui tend à encourager le commerce entre les Indes occidentales et les Etats-Unis, et dans une certaine mesure, cela fait contrepoids à notre tarif de préférence. Lorsque nous avons adopté ce tarif, je sais que, dans certains quartiers, l'on voulait nous blâmer d'accorder cette préférence à un pays dont nous ne recevions rien en retour. Je crains que les avantages que nous voulions donner à nos amis des Indes occidentales ne soient pas aussi grands que certains gens l'imaginent.

Nous donnons une préférence de 25 pour 100 sur le sucre venant de là-bas, et les Etats-Unis, bien que la préférence ne soit pas sous la même forme, en donnent une en réalité au sucre de canne sur le sucre de betterave de plus de 25 pour 100, dans certains cas, de 35 pour 100, et peut-être plus. Ils arrivent à cela par un système de droits réciproques. Ils prélèvent les droits ordinaires sur le sucre de betterave; puis, en vertu d'une disposition de leur tarif, tout sucre venant d'un pays protégé par des bonus, doit payer, en outre du droit ordinaire, un droit supplémentaire égal au montant du bonus accordé par le gouvernement du pays d'exportation. Or, comme les sucres de betteraves du continent sont tous des produits recevant des primes, ils sont frappés de ce droit réciproques sur le marché américain, et ainsi, la différence entre le sucre de canne, venant des Indes occidentales, et le sucre de betterave venant d'Europe, s'élève, comme je l'ai dit, il y a un instant, à 25 pour 100, et dans certains cas à beaucoup plus. Conséquemment, le sucre de canne est en grande demande aux Etats-Unis. Les raffineurs préfèrent acheter ce sucre, parce qu'ils peuvent l'importer à un droit beaucoup moins élevé que le sucre de betterave.

J'avouerai franchement que la question de savoir si nous pouvons faire un commerce considérable avec les Indes occidentales, reste encore à être débattue, et, si nous voulons conserver ce commerce, nous devons essayer de trouver quelque autre moyen de le développer. Les chiffres de cette année font voir une augmentation considérable, mais je crains que nous ne puissions espérer de nouveaux développements tant que le tarif américain restera dans l'état que j'ai indiqué.

A ce propos, on a attiré mon attention sur un fait très intéressant. On se rappelle que dans la presse et dans la Chambre, l'on a signalé le fait que par suite des derniers arrangements faits entre les Etats-Unis et Porto-Rico, le commerce d'expédition du Canada avait grandement à souffrir. Un nombre considérable de nos navires des provinces, et peut-être aussi du Saint-Laurent, transportaient les produits du Canada à Porto-Rico, puis là prenaient un chargement de sucre qu'ils rapportaient aux ports américains. Mais vu le changement d'après lequel Porto-Rico devient en réalité,

partie des Etats-Unis, cela est devenu du commerce côtier, et en vertu des lois touchant ce genre de commerce, il fut interdit à nos navires de transporter du sucre ou autres produits de Porto-Rico aux ports américains. Cela a créé des embarras considérables à notre commerce d'expédition, et bien que je sache que nous ne pouvions pas espérer autre chose, c'était un arrangement regrettable et que nous voudrions pouvoir modifier si possible.

Je suis heureux de dire, d'après les informations reçues, que des ordres ont été envoyés du département de la guerre au commandant général à Porto-Rico, à l'effet de permettre à tous navires, américains ou étrangers, de prendre des chargements pour les Etats-Unis. Cette information nous vient du bureau des affaires étrangères. Je comprends, cela va sans dire, qu'ils auront toujours le droit d'aller à un port étranger; la difficulté était dans le fait qu'ils n'avaient pas le droit d'aller dans un port américain.

Les réductions du tarif faites par l'acte de 1897 ont été le sujet de beaucoup de discussions dans le parlement et dans la presse. L'attitude prise, dans diverses circonstances, sur cette question par les honorables députés de la gauche a été étrangement inconsequente.

Lorsque le nouveau tarif a été présenté, personne ne doutait qu'il ne contint des réductions nombreuses et importantes. Le fait d'une sage réduction sur un grand nombre d'articles fut reconnu par les membres de la gauche et par leurs journaux. Je pourrais, si cela était nécessaire, citer de nombreuses preuves de ce fait, et si l'on met en doute la vérité de ma déclaration je donnerai quelques-unes de ces citations avant la fin du débat. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, que les honorables députés de la gauche et leurs journaux ont reconnu que nous avions fait un grand nombre de réductions importantes. Naturellement on nous a accusés de faire des réductions de nature à paralyser nos industries. Les adversaires du gouvernement croyaient et espéraient que les industries canadiennes allaient souffrir des changements apportés au tarif, et ils étaient prêts à condamner le gouvernement. Mais leurs espérances ont été déçues.

Les libéraux prétendaient que nos industries allaient bénéficier et non souffrir sous une politique de réforme du tarif. Le temps a prouvé qu'ils avaient raison. Dans presque toutes les branches d'industrie, ce règlement de la question du tarif a été suivi d'une reprise des affaires. Le commerce et l'industrie sont dans un état plus florissant que jamais.

Voyant que leurs prédictions de malheur ne s'étaient pas accomplies, nos adversaires ont pris l'autre côté de la question et prétendu que nous n'avions fait aucune réduction et que la vieille politique nationale était encore en vigueur.

Ce semble être la dernière attitude prise par le parti conservateur, et je veux y donner quelque attention.

Qu'un tarif dans lequel, de leur propre aveu, les droits, sous plusieurs rapports, ont été réduits sans ménagement, puisse être décrit comme étant la vieille politique nationale, voilà une chose qu'aucun observateur indépendant ne saurait comprendre.

Les faits et les chiffres établissent clairement que la vieille politique nationale n'a pas été maintenue, mais que le gouvernement libéral a déjà accompli une grande et importante réforme du tarif. Je vais soumettre à l'attention de la Chambre quelques preuves de ces réductions du tarif.

Notre méthode de réforme du tarif comprend trois phases, deux au début et une plus tard. Nous avons d'abord préparé un tarif général, faisant de grandes réductions. Alors nous avons inauguré le tarif de préférence, stipulant une réduction de $\frac{1}{2}$ du droit sur les importations d'Angleterre. Puis, par une autre disposition, nous avons décrété que, dans un an, il y aurait une nouvelle réduction de $\frac{1}{2}$, ce qui fait une réduction de $\frac{1}{2}$ sur les marchandises anglaises.

Dans notre tarif général, il y a quelques cas où les droits sont augmentés. Dans presque tous ces cas, cependant, on pourra voir, en appliquant le tarif de préférence, que les droits sont moins élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient sous l'ancien tarif.

Comme l'on a voulu faire croire que nos réductions se bornaient entièrement au tarif de préférence, il importe, je crois, de faire disparaître cette fausse impression. Le droit de préférence était un point très important de notre réforme du tarif; mais, outre cela, il a été fait de grandes réductions dans le tarif général, et des articles autrefois frappés de droits ont été mis sur la liste des articles admis en franchise. J'ai ici un état de ces articles, et aussi le taux du droit dont ils étaient frappés sous l'ancien tarif. Ces listes ont été préparées par les fonctionnaires du département des Douanes, et leur exactitude est garantie. Mon honorable ami consentira, j'espère, à ce que je les mette dans les "Débats" sans les lire.

M. FOSTER : Je ne puis faire cela, non pas que je veuille manquer de générosité, mais nous devons répondre à cet exposé, et nous ne pouvons répondre à une chose qui n'est pas lue.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je vais passer la chose à mon honorable ami, avec la permission de la mettre ensuite dans les "Débats."

M. FOSTER : Mon honorable ami devra aussi lire ceci.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai aucune objection, mais ces tableaux sont longs et ennuyeux.

Articles.	Ancien taux des droits.
Dégras, oléostéarine. (Autrefois sur la liste des articles admis en franchise pour la fabrication du cuir seulement).....	20 p.c. ad valorem.
Plantes de fleuristes :—	
Bulbes, tubercules, rhizômes, araucarias, spirées.....	20 p.c. "
Mais.....	74 cts par boisseau.
Fèves de semence d'Angleterre...	15 cts "
Graine de navette.....	10 p.c. ad valorem.
Blanc de champignon.....	20 p.c. "
Membres artificiels.....	20 p.c. "

M. FOSTER : Sont-ce des articles encombrants ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Non, mais nous avons cru cependant qu'il importait de mettre ces articles sur la liste des articles admis en franchise. J'aurais pu ne choisir que des articles encombrants, mais j'ai fait un choix judicieux, des petits et des gros.

Articles.	Ancien taux de droit.
Asphalte—raffiné.....	20 p.c. ad valorem.
Fil d'engergage.....	12½ p.c. "
Articles nécessaires à la fabrication du fil d'engergage.....	Variant selon la matière.
Brochures religieuses.....	35 p.c. ad valorem.
Livres à l'usage des écoles ou de toute bibliothèque médicale, littéraire, scientifique, d'association ou société artistique.....	6c. par livre.
Livres traitant de science appliquée aux différentes industries, y compris les livres relatifs à l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, aux poissons et à la pêche, à l'exploitation minière, la métallurgie, l'architecture, l'électricité et autres branches du génie civil, la menuiserie, la construction des navires, la mécanique, la teinturerie, le blanchiment, le tannage, la fabrication des tissus et autres arts mécaniques, et autres livres traitant de l'industrie.....	6 c. par livre.
Toile ou tissus gommés ou non pour la fabrication des "pneus" de bicycles, lorsqu'ils sont importés par le fabricant de "pneus" de bicycles, pour être exclusivement employés à la fabrication de "pneus" de bicycles dans leurs propres fabriques.....	20 p. c. et 22½ p. c. suivant les matières.
Creusets en argile.....	20 p. c. ad valorem.
Cyanogène ou composés de brome et de potassium pour la réduction des métaux dans les exploitations minières.....	20 p. c. "

Articles.	Anciens droits.	Articles.	Anciens droits.
Quebracho.....	20 p. c. ad valorem.	ressorts et d'essieux pour voitures autres que des voitures de chemin de fer et tramways, dans leurs propres manufactures....	Ressorts d'acier plats et barres d'acier \$10 la tonne; massets, \$5 la tonne.
Extraits de noix de galle.....	20 p. c. "	Acier à ressorts en spirale pour ressorts en spirale, importés pour les fabricants de ressorts à voitures de chemin de fer pour être employé exclusivement à la fabrication de ressorts à spirale pour chemins de fer dans leurs propres manufactures.....	\$10 la tonne.
Estampes de modes pour tailleurs, modistes et confectionneurs de manteaux	6 c. par livre et 20 p. c.	Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, en toute autre langue que l'anglais et le français.....	3 c. le pouce carré.
Ralingue de tétière (pour pêcheurs)	14 c. par liv. et 10 p. c.	Fil de fer et d'acier barbelé pour clôture.....	2 c. la livre.
Fil de jute et de chanvre pour hamacs.....	20 p. c. ad valorem.	Fil de zinc, taraudé ou tordu, ou aplati et gaufré, pour être employé à la machine, dans la fabrication des chaussures.....	25 p. c. ad valorem.
Bateaux et appareils de sauvetage (surtout lorsqu'ils sont importés par des sociétés de sauvetage) ..	25 p. c. "	Fil de fer ou d'acier galvanisé, des calibres, 2, 9, 12 et 13.....	20 p. c. et 25 p. c., suivant les usages auxquels ils sont employés.
Cuivre jaune en bandes non polies ni vernissées	30 p. c. "	Instruments et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués au Canada, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des hôpitaux publics.....	25 p. c. ad valorem.
Cuivre rouge, en bandes, non polies ni vernissées.....	30 p. c. "	Photographies, n'excédant pas le nombre de trois, envoyées par des amis, et non pour être vendues.....	20 p. c. ad valorem.
Garnitures en cuivre jaune pour couchettes, lorsqu'ils sont importées pour la fabrication de ces articles.....	30 p. c. "	Caoutchouc en poudre.....	20 " "
Crèmeuses.....	27½ p. c. "	Instruments de chirurgiens et de dentistes, et aiguilles de chirurgiens.....	15 " "
Chaînes en fer ou acier.....	5 p. c. "	Livres—en dons, dans un but de charité.....	6 c. par livre.
Tubes en fer forgé, soudés à joints superposés, filetés ou assemblés ou non, de pas moins de 2 pouces et demi de diamètre, quand ils sont importés pour l'usage exclusif de l'exploitation minière, de la métallurgie, de la réduction ou de l'épuration des métaux.....	15 p. c. "	Spécimens, modèles de cartes murales représentant des sujets d'histoire naturelle pour les universités et les musées publics....	Imposables d'après la matière.
Platine, en barres, en plaques ou en lingots.....	20 p. c. "	Peaux d'astracan et tabliers ou tapis de foyer de chèvre de Chine, entièrement ou partiellement préparés mais non teints.....	15 p. c.
Pièces de machines à coudre.....	30 p. c. "		
Acier du calibre douze ou plus mince, mais pas plus mince que le calibre trente, pour la fabrication des liens de couchette, importés par les fabricants de ces articles pour être employés à cette fabrication dans leurs propres manufactures	Calibre 12 à 16, \$10 la tonne. Calibre 17 et plus mince, 5 p. c. ad valorem.		
Acier pour la fabrication de chaînes à bicyclette, importé par les fabricants de ces chaînes à bicyclettes pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.....	\$10 la tonne.		
Acier pour la fabrication de haches, hachettes, faux, faucilles, hoes, rateaux à main, couteaux à foin et à paille, fourches agricoles ou de moisson, importés par les fabricants de ces articles pour être employés à la fabrication de tels articles dans leurs propres manufactures.....	\$10 par tonne.		
Ressorts en acier pour la fabrication de bandages chirurgiques, importés par les fabricants de ces articles pour être employés exclusivement à cette fabrication dans leurs propres manufactures.....	1 c. par livre et 20 p. c. ad valorem.		
Acier à ressorts plats, massets d'acier et barres d'acier à essieux, importés par les fabricants de ressorts à voitures ou d'essieux à voitures, pour être employés exclusivement à la fabrication de			

M. FIELDING.

Voilà une longue liste d'articles, dont quelques-uns tombent directement dans la consommation générale, comme le cordage, fil barbelé, fil d'engergage, etc.; toutefois, nombre de ces articles constituent la matière première employée par le fabricant, et le bon marché de la matière première qui est fournie aux industriels. Voilà, dans une large mesure, le secret de la prospérité industrielle dont le Canada jouit actuellement.

M. McNEILL: Cela veut dire que ces articles sont maintenant admis en franchise?

Le MINISTRE DES FINANCES: Ces articles sont actuellement admis en franchise, et j'ai fait connaître le droit dont ils étaient frappés.

M. FOSTER: De fait, est-ce qu'il n'aurait pas été loisible, par voie d'arrêté minis-

tériel, d'admettre un grand nombre de ces articles en franchise, pour les usages de l'industrie ?

Le MINISTRE DES FINANCES : La chose est possible : C'est du ministère des Douanes que je tiens les renseignements que j'ai donnés. Je ferai étudier la question et si c'est le cas, je ferai rectifier la chose. Le ministre des Douanes dit que quelques-uns de ces articles étaient sujets à être admis en franchise par arrêté ministériel, et dans cette mesure même la liste devrait être modifiée. Je verrai à ce que cela se fasse.

Outre ce transfert de marchandises imposables à la liste des articles admis en franchise, le tarif général, comme je l'ai dit, a subi d'importantes réductions. Je vais maintenant soumettre à la Chambre le tableau ou la liste des marchandises imposables qui sont frappées, sous l'empire du tarif actuel, d'un droit moins élevé que sous l'empire de l'ancien tarif, et j'indiquerai en même temps les taux respectifs des deux tarifs. Il importe aussi de bien noter que

le taux du droit sur tous ces articles se trouve à subir une nouvelle réduction d'un quart, sous l'empire du tarif de préférence. L'honorable député (M. Foster) consentira, je l'espère, à ce que je soumette cette liste. Je vais lui transmettre ce tableau et il sera ainsi en mesure de l'emporter chez lui et de l'étudier à loisir.

Des VOIX : Lisez ! Lisez !

Le MINISTRE DES FINANCES : Dans le relevé que je vais lire, il faut remarquer que pour les articles qui sont importés d'Angleterre, le taux actuel des droits subit une nouvelle réduction dans la mesure même stipulée par le tarif de préférence. Les taux des droits que je vais lire ne se rattachent nullement au tarif de préférence, car il s'agit uniquement de comparer le tarif actuel avec l'ancien ; et, je le répète, les taux des droits actuellement en vigueur subissent une nouvelle réduction jusqu'à concurrence du tarif de préférence accordée aux marchandises de provenance anglaise.

TABLEAU ou liste des marchandises imposables qui sont frappées sous l'empire du tarif actuel d'un droit moins élevé que celui qui les frappait sous l'ancien tarif, ainsi que les taux respectifs sous les deux tarifs :

	Ancien taux.	Taux actuel.
Ceintures et bandages chirurgiques, ceintures électriques, pessaires et suspensoirs de toutes sortes.....	25 p.c.	20 p.c.
Livres imprimés, publications périodiques et brochures, n.s.a.....	6 p.c. équivalant à 18 ⁷⁵ p.c. ad val. calculé sur le pied des importations de 1896.....	10 "
Billets, placards et feuilles pliées d'annonces.....	15c. par liv. et 25 p.c.	15c. par liv.
Etiquettes de boîtes de cigares, de fruits, de végétaux, de viandes, de poissons, de pâtisserie et autres marchandises ; étiquettes, billets ou adresses pour expédition ou prix ; billets de chemins de fer et autres, lithographies ou imprimés en partie.....	15c. par liv. et 25 p.c. équivalant 46 p.c. ad val. calculé sur le pied des importations de 1896.....	35 p.c.
Céréales—	15c. par boisseau.....	12c. par bois.
Blé.....	40c. par liv.....	25c. par baril.
Farine de maïs.....	75c. "	60c. "
Farine de blé.....	17 ¹ / ₂ p.c.....	15 p.c.
Canne, jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré, n.s.p.		
Véhicules—		
Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres voitures semblables n.s.a.....	Ne coûtant pas plus de \$50, \$5 chaque et 25 p.c.....	35 "
Traineaux.....	30 p.c.....	25 "
Horloges pour tours.....	30 p.c.....	25 "
Houille bitumineuse.....	60c. par tonne.....	53c. p. tonne.
Faux-cols en coton, ou toile, xylonite, xylolite, ou cellulose.	24c. par douz. et 25 p.c., équivalant à 52 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896.....	35 p.c.
Cordage, n.s.a.....	14c. par liv. et 10 p.c. équivalant à 28 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896.....	25 "
Agrafes de corsets, buscs, bandes en lames et baleines, garnies ou non.....	5c. par liv. et 20 p.c. équivalant à 37 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896.....	35 "
Coton—		
Broderies, coton blanc.....	30 p.c.....	25 p.c.
Grosse toile (coton duck).....	25 "	22 ¹ / ₂ "
Jeannettes, satinés et coutils, lorsqu'ils sont importés par les corsetiers et couturières, pour usages de l'industrie, dans leurs propres fabriques.....	25 "	20 "
Draps (sheets).....	32 ¹ / ₂ "	30 "

	Ancien taux.	Taux actuel.
Chemises de coton, coûtant plus de \$3 la douzaine	\$1 la douz. et 25 p.c. équivalent à 37 p.c. <i>ad val.</i> calculé sur le pied des importations de 1896..	35 "
Chaussettes et bas	10c. par douz. de paires et 35 p.c.	35 "
Manchettes en coton, toile, xylonite, xyolite ou cellulose.	4c. par paire et 25 p.c. équivalent à 59 p.c. <i>ad val.</i> sur le pied des importations de 1896	35 "
Produits chimiques et drogues—		
Glycerine, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'explosifs dans la fabrication de ces substances, dans leurs propres fabriques.	20 p.c.	10 "
Médicaments brevetés et particuliers, liquides, ne contenant pas d'alcool	50 "	25 "
Ether sulfurique.	5c. par liv	25 "
Solutions de peroxide d'hydrogène	50 p.c.	25 "
Faïence et poterie—		
Dame-jeannes, barattes ou cruches.	3c. par gallon de capacité, équivalent à 38 p.c. <i>ad val.</i> sur le pied des importations de 1896..	30 "
Charbon pour éclairage à l'électricité et pointes de charbon.	\$2.50 par mille, longueur de 12 pouces, équivalent à 44 p.c. sur le pied des importations de 1896	35 "
Charbon pour éclairage électrique de plus de six pouces de circonférence	25 pour cent.	15 p. c.
Isolateurs de toute espèce.	30 "	25 "
Poudre à canon et autres substances explosives.—		
Poudre à gros grain nitre et autres substances explosives.	4 c. par liv.	3 c. par liv.
Nitro-glycerine	4 "	3 "
Couverts ou étuis de fusils ou de pistolets, gibecières.	32½ pour cent.	30 p. c.
Outils à fabriquer des cartouches.	35 "	30 "
Fabrications en gutta-percha ou en caoutchouc.—		
Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, avec des empeignes en toile.	30 "	25 "
Courroies.	32½ "	25 "
Instruments agricoles.—		
Rouleaux de chemin ou de champ.	35 "	25 "
Fourches	35 "	25 "
Lieuses à foin.	35 "	25 "
Herse	35 "	25 "
Couteaux à foin ou à paille.	35 "	25 "
Couteaux tranchants	35 "	25 "
Etendeurs d'engrais.	25 "	20 "
Forets pour plantage de poteaux.	35 "	25 "
Extracteurs de pommes de terre.	35 "	25 "
Rateaux, n.s.a.	35 "	25 "
Faulx, manches de faulx, faucilles.	35 "	25 "
Pelles et bèches, fer ou acier, ébauches de pelles et de bèches, et fer et acier taillé de forme pour ces ébauches.	50 c. par douz., et 25 p.c., équivalent à 38 p.c. sur le pied des importations de 1896.	35 "
Tous autres instruments aratoires n.s.a.	35 pour cent.	25 "
Mancherons d'essieux ou caisses de charettes ou wagons.	32½ "	30 "
Fer ou acier en barre, laminé soit en bottes, en tiges, barres ou en faisceaux, y compris barres rondes, ovales, carrées et plates et formes laminées, n.s.a.	\$10 par tonne.	\$7 par tonne.
Couplets et pentures, n.s.a.	32½ pour cent.	30 p. c.
Tuyaux de fonte de toute espèce	\$10 par tonne, mais pas moins de 35 p.c.	\$8 par tonne.
Ferraille de fonte	\$4 la tonne	\$2.50 la tonne.
Hérissou malléable et courroies à chaînons pour engrenages.	27½ p.c.	20 p.c.
Pointes à chaussure, équivalent à 52 p.c., sur le pied des importations de 1896.	(½ once à 4 onces au 1000, un cent par mille.)	35 "
Machines à vapeur et chaudières.	27½ p.c.	25 "
Pièces forgées de fer ou d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a.	35 p.c., mais pas moins de \$15 par tonne.	30 par tonne.
Arbre en acier tourné, comprimé ou poli et fer ou acier forgé en barres ou autres formes, n.s.a.	\$10 par tonne et en outre ½ par liv., équivalent à 35 p.c.	30 "

	Ancien taux.	Taux actuel.
Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébénistes, des tapissiers, des selliers et pour les voitures, y compris les étrilles.....	32½ p.c.	30 "
Lingots en fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins; massets, barres puddlées, balles et autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier mais plus avancées que le fer en gueuse, sauf les fontes.....	\$5 par tonne.	\$2 par tonne.
Fer en gueuse.....	\$4 "	\$2.50 "
Fer en gueuse (au charbon de bois).....	\$4 "	\$2.50 "
Fer en saumon.....	\$4 "	\$2.50 "
Serrures de toute espèce.....	32½ p.c.	30 p.c.
Machines--		
Tarares (fanning mills).....	35 p.c.	25 "
Broyeurs de grain.....	35 p.c.	25 "
Moulins à vent.....	30 p.c.	25 "
Broyeurs de minerai et de roche, bocards, rouleaux-Cornish recouverts en cuir, forêts à roche, comprimeurs d'air, grues, élévateurs, coupeurs à percussion de houille.....	27½ p.c.	25 p.c.
Manèges à chevaux.....	30 "	25 "
Machines locomobiles.....	30 "	25 "
Scieries mécaniques et moulins à planer locomobiles.....	30 "	25 "
Machines à battre et séparateurs.....	30 "	25 "
Toutes autres machines locomobiles.....	30 "	25 "
Machines à mortaiser.....	27½ "	25 "
Clavigraphes.....	27½ "	25 "
Toute autre machine, composée en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.s.a.....	27½ "	25 "
Clous et carvelles coupés, en fer, et carvelles de chemin de fer.....	¾ c. par livre	¾ c. par liv.
Clous, fil métallique de toute espèce n.s.a.....	1c. "	¾ c. "
Oreilles ou plaques de charrue, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées, lorsqu'elles coûtent 4 cents par livre et moins.....	20 p.c.	5 p.c.
Pompes.....	30 "	25 "
Eclisses et coussinets de chemin de fer.....	\$10 la tonne	\$8 la tonne.
Fers d'angle, fers en T, poutres, fers à côtés, soliveaux, longrines, fers en Z, en étoiles ou autres formes, fers en forme de gouttières, ou autres formes employées dans les ponts et autres constructions, en fer ou acier laminé, non découpés ou forés et n'ayant pas été soumis à des procédés de fabrication plus avancés que le laminage n.s.a., et ébauches de barres à ceillet plates non découpées ou forées.....	12½ p.c.	10 p.c.
Feuillards, liens et bandes en fer laminé ou acier, de huit pouces ou moins de longueur, calibre dix-huit et plus épais, n.s.a.....	35 p.c., mais pas moins de \$10 par tonne	\$7 par tonne.
Feuilles ou plaques de fer ou d'acier laminées, rognées ou non, et lames de fer ou d'acier à fusil découpées ou laminées en cannelures, n. a. p.....	\$10 par tonne.	\$7 par tonne.
Plaques de fer ou d'acier laminées d'au moins trente pouces de largeur, et d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, n. a. p.....	12½ p. c.	10 p. c.
Cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier.....	35 p. c.	30 "
Patins de toutes sortes, à roulettes ou autres ou parties d'iceux.....	10 c. par paire et 30 p. c. équivalant à 57 p. c. ad valorem sur le pied des importations en 1896..	35 "
Lames de fer ou d'acier à fusil découpées ou laminées en cannelures, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de tuyaux de fer forgé ou d'acier pour être employées seulement dans leurs propres fabriques à la fabrication de tuyaux de fer forgé ou d'acier.....	\$10 par tonne, équivalant à 54 p. c. ad valorem.	5 "
Poêles de toutes sortes et les parties d'iceux.....	27½ p. c.	25 "
Plaques de poêles et fers à repasser, fers de chapeliers, de tailleurs, plaqués en tout ou en partie.....	27½ p. c.	25 "
Tubes pour chaudières en fer forgé ou en acier, y compris les carreaux ondulés pour chaudières de marine.....	7½ p.c.	5 p.c.

	Ancien taux.	Taux actuel.
Tubes ou acier laminé, sans soudure non reliés, n'ayant pas plus de 1½ pouce de diamètre	15 p.c.	10 p.c.
Tubes, en acier et sans soudure, pour bicycles	15 p.c.	10 p.c.
Articles en fer ou en acier émaillé, n.s.a.	35 p.c.	30 p.c.
Toiles en fil de fer, ou fil de fer ou d'acier, pour clôtures, n.s.a.	27½ p.c.	15 p.c.
Bandes métalliques à pointes	1c. par livre.	15 p.c.
Fil métallique de toutes sorte n.a.p.	25 p.c.	20 p.c.
Fil métallique, en toron ou tordu, pour faire sécher le linge ou suspendre des cadres, ou autre fil métallique tordu	27½ p.c.	25 p.c.
Ferrailles de rebut, de fer ou d'acier forgés, y compris découpures et rognures, de tôles ou de feuilles de fer ou d'acier qui ont servi; bouts coupés de barres, semelles et rails à fer blanc n'ayant pas été en usage	\$4 par tonne	\$1 par tonne.
Coutellerie de toute sorte, n.a.p.	32½ p.c.	30 p.c.
Plaque d'acier pour les ponts ébauchés, ou à bords laminées dites <i>universal mill</i> lorsqu'elle est importée par des entrepreneurs de ponts	12½ p.c.	10 p.c.
Acier en barre, feuille ou plaque, plus épaisse que le calibre dix-sept, et d'une valeur supérieure à 2½ cts la livre	\$10 par tonne.	5 p.c.
Feuillards, bandages et bandes en acier, calibre 18 et plus épais, d'une valeur supérieure à 2½ cts par livre	\$10 "	5 p.c.
Hermimettes, couperets, hachettes, marteaux, piques, pioches et ébauches	35 "	30 p.c.
Haches	35 "	25 p.c.
Scies	32½ "	30 p.c.
Limes et rapés	35 p.c.	30 p.c.
Outils, pour la main ou la machine, de toute sorte, n.a.p.	35 p.c.	30 p.c.
Cuir—		
Cuir en morceaux pour tanneurs	20 p.c.	15 p.c.
Accessoires pour presses lithographiques	27½ p.c.	10 p.c.
Métal composite pour fabrication des bijoux	25 p.c.	10 p.c.
Clichés stéréotypes et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.s.a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses	2c. par pouce carré.	1½c. par pouce carré.
Clichés stéréotypes, électrotypes et en cellulose de colonnes de journaux, et bases et support composé en tout ou en partie de métal ou cellulose	3c. "	1c. "
Matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses	2c. "	1½c. "
Fil métallique de toute sorte, autre qu'en fer ou acier, n.a.p.	25 p.c.	20 p.c.
Toutes pièces d'orgue, excepté les anches	30 p.c.	25 p.c.
Pianos	35 p.c.	30 p.c.
Huiles—		
Huile de charbon et kérosine, distillées, purifiées ou raffinées, naphte et pétrole, n.s.a.	6c. par gallon.	5c. par gall.
Produits du pétrole, n.s.a.	6c. "	5c. "
Pétrole cru, huiles à combustible et à gaz, (autre que le naphte, la benzine et la gazoline) importés par des manufacturiers (autres que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques, pour des fins de chauffage, ou pour la fabrication du gaz	3c. "	2½c. "
Huile d'olives, préparée pour les salades	30 p.c.	20 p.c.
Huile à lubrifier, composée en tout ou en partie de pétrole, et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon	6c. par gallon.	5c. par gall.
Papier, et articles en papier—		
Papier à tentures	Equivalent aux taux <i>ad val.</i> basés sur les imp. de 1896—39 p.c.	35 p.c.
Plâtre de Paris ou gypse, calciné ou manufacturé	40c. par baril de 300 lbs.	12½c. p. 100 lbs.
Enseignes en fer ou acier émaillé, et lettres pour ces choses	35 p.c.	30 p.c.
Chaussettes et bas, en soie	10c. par douz. de paires et 35 p.c.	35 p.c.
Ardoises—		
Tuiles en ardoises	30 p.c., mais pas plus que 75c. par morceau noir ou bleu ni plus de 90c. par morceau d'autre couleur	25 p.c., pas plus de 75c. par morceau.
Ardoises d'écoles pour écrire	30 p.c.	25 p.c.
Savon—		
Pearline et autres poudres à savon	35 "	30 "

	Ancien taux.	Taux actuel.
Tissus pour fabrication des claques et chaussures en caoutchouc, importés par les fabricants de claques et chaussures en caoutchouc, pour être employés dans leurs propres manufactures, non écus.....	22½ " }	15 "
" " " écus.....	30 " }	
Pierre et articles en—		
Pierre à pavage, granit, pierre de taille brute, grès et toute pierre à construction non taillée.....	20 "	15 "
Granit et pierre de taille préparée; toute autre pierre à construction préparées, à l'exception du marbre.....	30 "	20 "
Pierre à pavage, préparée.....	30 "	20 "
Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tout sirop contenant une certaine quantité de ces produits.....	1½ c. par livre	¾ c. par livre.
Boîtes de montre.....	35 p. c.	30 p. c.
Râteaux à foin en bois.....	35 "	25 "
Saule ou osier—		
Stores en morceaux, ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux.....	35 pour 100, mais pas moins de 5 c. par verge carrée, équivalent à 41 pour 100, comparé aux importations de 1896.	35 "
Laines et lainages—		
Bas et chaussettes en laine filée, en poil de chèvre d'Alpaca, etc.....	10 cts par douz. de paires et 35 p.c.	35 "
Fil de laine coûtant 30 cts la lb. et plus, importé en cube, en rouleau, ou en écheveau, par les fabricants de lainages pour être employés dans la fabrication de leurs produits.....	30 pour cent.....	20 "
Revers en lustré, laine et autre produit, ressemblant à la laine longue du Canada.....	20 "	15 "
Couvertures.....	5 cts par livre et 25 pour 100, équivalent à 39 pour 100 ad valorem basé sur les importations de 1896.	35 "
Tapis, deux plis, trois plis, à la façon d'Ecosse, tout laine.....	5 cts par verge carrée et 25 pour 100 équivalent à 36 pour 100, comparé aux importations de 1896.	35 "
Tapis, deux plis, trois plis, à la façon d'Ecosse tout en coton, ou autre matière que la laine, etc.....	3 cts par verge carrée et 25 pour 100, équivalent à 37 pour 100 basé sur les importations de 1896.	35 "

Je maintiens que même si les réductions indiquées dans le tableau ci-dessus étaient les seules, cela serait déjà une réforme importante du tarif. Mais si on prend le tarif différentiel qui abaisse d'un quart le tarif général, on voit combien ont été considérables les réductions opérées.

Je viens de donner les réductions opérées sur un très grand nombre d'articles; je vais maintenant appeler l'attention de la Chambre sur une autre réforme du tarif; mais avant d'aborder cette partie de la question je demanderai à l'Orateur de déclarer qu'il est six heures.

A six heures la séance est suspendue.

Séance du soir.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding): Avant la suspension de la séance, j'ai lu une longue liste des articles sur lesquels les droits ont été diminués d'une manière appréciable, comparés au tarif de 1896, et dans mes commentaires sur ce tableau je disais que même si nous n'avions pas à montrer autre chose que les réductions opé-

rées dans cette liste, nous étions loin de continuer l'ancienne politique nationale, car nous aurions accompli une réforme importante.

Mais si on tient compte de plus que sur tous ces articles qui peuvent être achetés en Angleterre, il y a une nouvelle réduction d'un quart des droits, je crois que le pays sera convaincu, qu'au lieu d'avoir maintenu la politique nationale comme l'opposition le prétend, nous avons accompli une importante réforme fiscale, en conformité des engagements pris par le parti libéral à la convention de 1893.

Je passe maintenant à une autre réforme du tarif. J'ai donné les réductions opérées sur un grand nombre d'articles. Voyons maintenant ce que dans l'ensemble, ces réductions représentent dans la taxation, durant l'exercice écoulé. Pour cela il faut calculer ce qu'auraient rapporté les impôts douaniers sur le commerce du pays durant l'année 1898, si, au lieu du tarif actuel, nous avions eu le tarif de 1896. Ce calcul peut se faire de deux manières.

Si on prend la moyenne des droits imposés par le tarif de 1896 et si on applique cette moyenne aux importations de 1898, et si on

compare ensuite le résultat avec ce qui a été réellement payé en vertu du tarif de 1898, nous avons approximativement le chiffre qui représente la réduction opérée dans la taxation. Mais il y a un autre moyen d'arriver à ce résultat d'une manière plus exacte, et c'est celui-là que j'adopterai. Je vais prendre le tarif de 1896, item par item, et je vais l'appliquer aux importations de 1898, et je calculerai ce que la taxe fiscale aurait rapporté si le tarif de 1896 avait été encore en vigueur.

J'ai ici un état du tarif de 1896 appliqué aux importations de 1898, et les droits perçus sur les importations de 1896, sous le tarif de 1896, auraient été de \$24,752,827.08. Les droits prélevés sur les mêmes importations, sous le tarif de 1898, ont été de \$22,157,788.49 ; si on déduit de cela les remboursements, en vertu du tarif préférentiel, estimé à \$120,000, on reste avec une somme nette de \$22,037,788.49. Si maintenant on déduit cette dernière somme du total des droits qui auraient été prélevés sur les importations de 1898 pour le tarif de 1896, on constate que la réduction opérée par le tarif de 1898 est de \$2,715,038.59.

Mais il y a ici un fait qu'il est bon de faire remarquer. J'ai parlé de l'importation du maïs. Nous en avons importé en 1898, 19,771,314 boisseaux, et comme cet article est admis en franchise, il a été entré pour la consommation, bien qu'une bonne partie fût destinée à l'exportation et ait été ensuite exportée. On peut objecter que si l'ancien droit de 7½ cents par boisseaux pour la consommation eût été encore en vigueur, ce maïs n'aurait pas été importé pour la consommation et que par conséquent, il ne faut pas le faire entrer dans les calculs actuels.

Je ferai remarquer que si un des résultats du tarif a été non seulement d'encourager la consommation du maïs, mais aussi d'en faire venir de grandes quantités destinées à l'exportation, nous avons par là procuré du travail aux chemins de fer, aux éleveurs, aux steamers, et à tous ceux qui sont intéressés dans ces industries diverses, et je considère que ce fait, attribuable au tarif, n'est pas sans avoir son importance.

Néanmoins, pour les besoins de la discussion, je donne à mes adversaires le bénéfice de leur prétention au sujet du maïs et je n'appliquerai le tarif de 1896 seulement qu'au maïs importé pour la consommation, en 1898 ; c'est-à-dire que de l'importation totale je déduis le maïs étranger qui a été exporté et j'arrive au résultat suivant :

Droits perçus en 1898.....	\$22,157,788 49
Moins, remboursements estimatifs, en vertu du tarif différentiel . . .	120,000 00
Net.....	\$22 037,788 49

Les droits qui auraient été prélevés, par le tarif de 1896, sur toutes les marchandises, en allouant 7½ cents par boisseau sur 5,440,764 boisseaux de maïs, auraient été de \$23,678,035.83. Ainsi, en donnant à nos adversaires tout le bénéfice de leur prétention au

M. FIELDING.

sujet du maïs, nous voyons que par le nouveau tarif nous avons prélevé sur les importations de 1898, \$1,640,247.34 de moins que si le tarif de 1896 eût été en vigueur.

Ces calculs sont basés sur le commerce de l'exercice terminé le 30 juin 1898, mais j'ai ici —

M. FOSTER : Avant de passer à une autre question l'honorable ministre peut-il nous dire par quels moyens il arrive à ces conclusions. C'est bel et bon de dire que c'est comme cela, mais comment le prouve-t-il ?

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai chargé un fonctionnaire capable et qui a certainement agi avec impartialité, d'appliquer le tarif de 1896, item par item, aux importations de 1898, telles que nous les avons dans les tableaux du Commerce et de la navigation.

M. FOSTER : L'honorable ministre a-t-il ces calculs ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Les résultats seulement. Je n'ai pas les calculs ici, mais je crois que je pourrai les procurer à l'honorable député et je donnerai des ordres dans ce sens. Je ne pouvais pas donner ici plus que les résultats ; dans tous les cas, j'aurai occasion d'en reparler avec mon honorable ami.

M. FOSTER : Il serait plus satisfaisant d'avoir les calculs mêmes.

Le MINISTRE DES FINANCES : Le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) croyait que vous aviez dit que les résultats suffiraient.

M. FOSTER : Il a de drôles d'idées par le temps qui court.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai maintenant à soumettre un état comprenant les neuf mois terminés le 31 mars 1899, comparés à la période correspondante de 1896 :

Etat comparatif indiquant la valeur des marchandises importées pour la consommation durant les neuf mois terminés le 31 mars, de l'exercice 1898-99, et 1895-96, indiquant aussi les réductions de droit, sous le nouveau tarif :

Neuf mois, 1898-99.

Valeur des marchandises imposables, importées pour la consommation...	\$64,772,597 00
Valeur des marchandises exemptées importées pour la consommation...	48,017,409 00
Total.....	\$112,790,006 00

Neuf mois, 1895-96.

Valeur des marchandises imposables, importées pour la consommation...	\$50,972,796 00
Valeur des marchandises exemptées, importées pour la consommation...	33,179,468 00
Total.....	\$84,152,264 00

Déduction faite du numéraire et lingots, la valeur des marchandises importées pour la consommation pendant 9 mois de 1898-99 est de.....	\$108,712,313
Le total des droits perçus est de.....	18,751,708 05
Moins remboursements estimatifs, par suite du tarif différentiel.....	40,000 00
	\$18,711,708 05

Moyenne du droit sur les marchandises imposables et exemptées, à l'exclusion du numéraire et des lingots 17-21 pour 100.....	
Déduction faite du numéraire et des lingots, la valeur des marchandises importées pour la consommation, durant les neuf mois de l'exercice 1895-96 était de.....	\$79,888,306 00
Les droits perçus ont été de.....	15,463,213 11
Moyenne des droits sur les marchandises imposables et exemptées, à l'exclusion du numéraire et des lingots 19-35 pour 100.....	

Pour 100.

Moyenne, 1895-96.....	19-35
Moyenne, 1898-99.....	17-21

Réduction..... 2-14

Cette réduction équivalait à 11 pour 100 de l'ancien tarif, ou en d'autres termes à un neuvième des droits de 1896.

Si on applique la moyenne des neuf mois de 1895-96 aux importations des neuf mois de 1898-99, on a le résultat suivant :

Droits qui auraient été perçus avec la moyenne de 1895-96.....	\$21,035,832 56
Droits réels perçus.....	18,711,708 05
Réduction.....	\$2,324,124 51

En calculant sur cette base, la réduction pour l'exercice complet serait de plus de.....	\$3,000,000 00
--	----------------

De tout cela il ressort clairement que les réductions dans le tarif, comparées à la prétendue politique nationale durant le dernier exercice, alors que le tarif différentiel n'était que partiellement en vigueur, se sont élevées à \$1,640,000 même en faisant une déduction pour le maïs. Lorsque le tarif différentiel est devenu en pleine vigueur, la réduction est devenue plus considérable, et pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, elles s'élèvent à plus de deux millions et quart, et si, comme je l'ai dit on fait le même calcul pour tout l'exercice, on arrive à une réduction totale de plus de trois millions, comparée à ce que les droits auraient été sous la politique nationale.

Je considère qu'en présence de ces résultats, la Chambre et le pays admettent que nous avons accompli des réformes fiscales importantes, et j'espère aussi que les chiffres et les faits que je viens de citer vont faire taire pour toujours cette prétention que la politique nationale est encore en vigueur et en pleine application.

A plusieurs reprises, dans cette Chambre, on a discuté la question des droits spécifiques et des droits ad valorem. Les droits spécifiques ont certainement leur bon côté

dans certains cas, surtout en matière de denrées alimentaires, car un droit ad valorem pourrait être un appât à l'importation de marchandises sophistiquées. Mais quand il s'agit d'articles manufacturés sur lesquels il y a un droit spécifique, ou un droit mixte, c'est-à-dire partie spécifique et partie ad valorem, ils sont exposés à devenir excessifs. Sous l'ancienne politique nationale il y avait des cas où les deux droits réunis ou le droit spécifique seul, équivalaient à un droit ad valorem de 50 et 60 pour 100, et même beaucoup plus haut, dans certains cas, comme me le fait remarquer un ami à mes côtés. A tort, ou à raison, nous avons cru important de diminuer ces droits spécifiques. Ils ne sont pas encore tous disparus ; mais il y a 59 items sur lesquels le droit était ou spécifique ou mixte et est maintenant ad valorem.

M. FOSTER : Combien en reste-t-il ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Un bon nombre ; je viens de le dire, nous ne les avons pas tous abolis, mais donnez-nous le temps.

Je dirai un mot maintenant de l'application du tarif différentiel. Je remarque que depuis quelque temps l'opposition a adopté une autre tactique à l'égard de ce tarif différentiel. Le succès merveilleux qui a suivi son adoption, son effet sur l'opinion publique ici, et à l'étranger ne paraissent pas être du goût des honorables députés de la gauche. Leur principal grief au début était que nous avions accordé cette préférence commerciale à l'Angleterre sans en recevoir aucune compensation.

M. FOSTER : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami entend sans doute faire remarquer qu'il a préconisé cette politique par le passé. Quoi qu'il en soit, nos adversaires se servent aujourd'hui d'un autre argument. Ils prétendent maintenant que cette préférence qu'ils nous reprochaient d'avoir accordée trop librement et sans exiger de compensation, se résume à rien du tout.

On a pris un temps considérable pour essayer de prouver que, après tout, il n'y a pas de privilège de tarif. On a dit que nous avions blagué et trompé le peuple anglais et que le gouvernement libéral s'était joué honteusement de John Bull. J'ai ici un article publié par l'organe en chef du parti conservateur, il y a quelques jours, et je le cite parce que j'ai raison de croire qu'il reflète le sentiment de ce parti sur cette question :

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir quant au tarif de préférence envers la Grande Bretagne. Quand ce projet a été rendu public, le peuple anglais a cru que les 25 pour cent de droits étaient retranchés en sa faveur—c'est-à-dire que l'impôt de 35 pour cent serait, comme par le passé, perçu sur toutes les marchandises étrangères, mais qu'il ne serait que de 10 pour cent pour les marchandises anglaises. L'Angleterre s'est réjouie de cet avantage considérable et, à ce

sujet, Kipling a écrit la poésie "Our Lady of the Snows"—

L'article se termine comme suit : Je cite le "Mail et Empire" de Toronto :

Ce prétendu tarif privilégié envers la Grande-Bretagne est une insulte à ce pays et comme on l'a annoncé à son de tromp, il ne pourra que jeter du déshonneur sur nous.

Ce que dit l'organe de l'opposition va un peu plus loin que les déclarations faites dans cette Chambre, mais cet article reflète l'opinion de l'honorable député (sir Charles Tupper) qui dirige l'opposition, et celle des autres députés qui proclament qu'il n'y a pas de tarif privilégié et que le peuple anglais a été dupé et trompé par nous. Eh bien ! M. l'Orateur, quoiqu'on puisse dire du peuple anglais, je crois qu'il n'y a que le parti conservateur du Canada, dans le monde entier, pour dire que ce peuple est tellement ignorant qu'il ne peut comprendre le véritable sens du tarif privilégié. Aucun ministre, aucun député, dans cette Chambre, n'a déclaré que nous avions proposé de réduire les droits de 35 pour 100 à 10 pour 100 sur les marchandises importées d'Angleterre. Rien de tel n'a été publié dans un journal d'Angleterre et il n'y a absolument rien qui puisse faire entendre telle chose. Cependant l'organe en chef du parti conservateur déclare solennellement que nous avons trompé et blagué le peuple anglais.

Le tarif privilégié indiquait en toutes lettres que les droits imposés suivant le tarif général—non l'ancien tarif conservateur, mais le tarif général révisé, dont les droits, comme je l'ai démontré, sont de beaucoup moins élevés qu'ils ne l'étaient sous l'ancien tarif dans nombre de cas—que les droits, d'après le tarif général, devaient être diminués sur les marchandises importées d'Angleterre, dans une proportion d'un huitième de droits et que plus tard il y aurait une autre diminution d'un huitième, ce qui donnerait une diminution totale d'un quart de droits. Ce privilège existait du moment que le tarif a été présenté, en avril 1897. Mais, à cause de l'attitude prise par le gouvernement de Sa Majesté, attitude nécessitée par les traités entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, on a dû renvoyer à plus tard les dispositions de ce tarif privilégié qui concernent plus particulièrement ces autres parties du monde. Je veux, cependant, attirer l'attention de la Chambre sur un point important qu'on n'a pas traité ici, alors que, par suite du délai occasionné par la nécessité où se trouvait le gouvernement anglais de dénoncer ces traités, la mise en vigueur de ce tarif de privilège en faveur des marchandises anglaises contre les marchandises de provenance américaine. Mais ce tarif de privilège a été mis en vigueur le 23 avril 1897 et continué jusqu'aujourd'hui. C'était donc un réel avantage qu'on donnait au Canada sur les Etats-Unis, un privilège tout d'abord d'un huitième et maintenant d'un quart. Je signalerai tout spé-

M. FIELDING.

cialement ces faits à mon honorable ami, le chef de l'opposition, qui a répété à maintes reprises qu'il n'y avait dans ce fait aucun privilège de tarif, que tout se résumait à une simple farce.

Que les droits dans le tarif général soient élevés ou non, cela n'affecte en aucune façon le privilège du tarif qui reste à un quart pour cent de réduction. Dans le cas même où les honorables membres de la gauche auraient raison, si nous avions considérablement élevé le tarif général, le fait n'en existe pas moins qu'il reste une réelle préférence d'un quart de droits. Si des marchandises anglaises entrent en douane en même temps que des marchandises étrangères, la préférence devient manifeste, les premières sont admises à 75 cents, tandis que l'expéditeur étranger est obligé de payer un dollar. Le fait est très manifeste et le peuple anglais le comprend, j'en suis convaincu, ainsi que le marchand et le fabricant anglais. On ne saurait donc dire que nous avons voulu tromper le peuple anglais.

Moi honorable ami, à mes côtés, me rappelle que la chose est aussi parfaitement comprise du fabricant américain. Je signalerai le fait que le colonel Bittinger, consul américain à Montréal, a récemment adressé au gouvernement de Washington un rapport, dans lequel il dit que le privilège accordé aux marchandises anglaises sur le marché canadien nuit au commerce des Etats-Unis. Afin de démontrer la valeur de ce privilège je vais soumettre à la Chambre un échantillon d'envoi de marchandises importées par l'une des grandes maisons de commerce du Canada. Il s'agit de 91 colis de marchandises de nouveautés :

Gants, chapeaux lainages, dentelles, étoffes en laine, jarretières élastiques, fils de laine, rubans de coton blanc, rideaux en dentelles, toiles, damas, mouchoirs et serviettes.

Voilà une liste de marchandises anglaises. Voyons quel effet a ce tarif sur cette importation. Sous l'ancien tarif le droit aurait été de \$3,754, ou 30:62 pour 100. Le montant payé à Montréal a été de \$3,058.88, soit 24:33 pour 100, ce qui représente une réduction de \$695.12, soit 5:39 pour 100 sur la valeur des marchandises.

M. FOSTER : Quel était la valeur de la facture ?

Le MINISTRE DES FINANCES : \$12,000, je crois, mais je n'ai pas la facture devant moi. On a dit que ce tarif de préférence envers la Grande-Bretagne n'était pas de nature à compenser le coût de l'importation de l'Angleterre, comparaison faite de celles exportées des Etats-Unis. Nous allons démontrer le vrai sens de ce raisonnement. Si, grâce à ce privilège, l'importateur anglais se trouve en état de soutenir la concurrence de l'Américain sur le marché du Canada, il s'en suit que sans ce privilège il n'aurait aucun avantage sur ce marché. Ainsi le raisonnement fait plus haut manque

de fondement dans sa base même. J'ai appris, en outre, d'une maison de commerce qui importe considérablement d'Angleterre, que les frais de transport, assurances et expédition, etc., représentaient 10 pour 100 du droit total, ce qui, sur le 25 pour 100, laisse un avantage de 15 pour 100 à l'importateur anglais. Mais je veux surtout insister sur ce point alors même que les frais d'importation sur les marchandises d'Angleterre seraient plus élevés que ceux sur les marchandises importées des Etats-Unis, si le privilège accordé à l'exportateur anglais couvre en tout ou en partie cette différence dans le coût, il s'en suit évidemment que sans ce privilège l'exportateur anglais n'aurait aucun avantage sur le marché canadien. Ce privilège est donc pour lui d'une valeur réelle.

On a dit que les importations d'Angleterre avaient bien peu augmenté alors qu'on constatait une augmentation considérable dans nos importations des Etats-Unis. Je ne vois là rien qui puisse blesser nos amis d'Angleterre. Nous exportons des Etats-Unis une quantité considérable de matières premières, que l'Angleterre même est obligée d'importer et qu'elle ne peut par conséquent nous favoriser. Prenons par exemple le maïs. Il n'est pas un Anglais qui se plaindra de ce que nous admettons cet article en franchise car l'admission en franchise de cet article est un fait dont il aime lui-même à se vanter. Prenons le fer : l'Angleterre importe une quantité considérable de fer des Etats-Unis et ainsi elle ne saurait trouver à redire de ce que nous faisons la même importation. L'Anglais sait que nous lui avons accordé un privilège de 25 pour 100 ; qu'il sache bénéficier de la chose, c'est son affaire et l'on peut être sûr qu'il ne manquera pas de retirer tous les avantages possibles sous ce rapport, s'il constate que nous exportons des Etats-Unis certains articles à meilleur marché qu'il ne peut les vendre, il saura bien étudier la chose et tourner la difficulté à son avantage. D'un autre côté si l'augmentation de ces importations est due au fait que nous avons besoin de certaines choses que l'Angleterre ne peut nous vendre, choses qui peuvent être produites à meilleur marché aux Etats-Unis, alors l'Angleterre comprendra que nous devons les exporter de ce pays et suivra même notre exemple, ainsi qu'elle le fait actuellement. Il y a cependant plusieurs raisons pour lesquelles l'Angleterre n'a pu bénéficier autant que nous l'espérons de ce tarif différentiel. La première raison, — il nous fait plaisir de le constater, — c'est que grâce au tarif du gouvernement impérial, le fabricant et le négociant anglais ont vu prospérer tellement leurs affaires depuis quelques années qu'ils n'ont pas le temps d'exploiter de nouveaux marchés. Il y a une autre difficulté et elle consiste dans le fait que le fabricant anglais ne produit pas, sous plusieurs rapports, les articles dont a besoin le Canada.

Je conversais dernièrement avec un homme qui fait un commerce considérable de coton au Canada et je lui demandais pourquoi il n'importait pas ses marchandises d'Angleterre. Il m'a répondu qu'il était obligé de les importer des Etats-Unis parce que le fabricant anglais ne produisait pas le genre de marchandises dont il avait besoin et qu'il n'était pas prêt à changer son outillage pour faire plaisir aux Canadiens.

Puis il y a une autre raison. J'ai lu récemment un intéressant article du correspondant de la "Gazette" de Montréal, à Londres, sur les commerce anglo-canadien, basé sur une déclaration faite par M. Chamberlain dans le parlement britannique au sujet de l'étendue de l'augmentation du commerce avec le Canada. L'écrivain parlant de la faible augmentation des exportations britanniques au Canada, disait qu'il avait discuté la question avec plusieurs marchands bien connus de Londres qui déclaraient qu'avant de pouvoir obtenir une forte augmentation quelconque dans les exportations britanniques, il faudrait qu'il y eût à Londres un corps de marchands canadiens que le fabricant pourrait aller trouver pour vendre ses marchandises. Ce correspondant signale que les grandes affaires qui se font entre l'Angleterre et les colonies australiennes se font, non pas directement entre les marchands australiens et les fabricants, mais par l'entremise des maisons australiennes à Londres. "Dans l'almanach des adresses de Londres, cette année," dit le correspondant, "il y a environ 250 marchands exportateurs australiens et néo-zélandais et seulement cinq Canadiens". Il faut, je crois, tenir compte de toutes ces choses comme étant des raisons pour lesquelles les marchands et fabricants britanniques ne peuvent se prévaloir plus largement des avantages de notre tarif de préférence. Mais bien que l'augmentation ait été moindre que nous n'aurions aimé la voir, ne supposons pas un instant que notre nouveau tarif n'ait pas été très avantageux pour le fabricant britannique, qui le comprend et l'apprécie. J'ai ici un état des importations britanniques en 1898, indiquant les droits qui ont été réellement payés, et ceux qui auraient été payés sous l'ancien tarif. Le voici :

Valeur des marchandises imposables et entrant en franchise, pour la consommation de la Grande-Bretagne (moins la monnaie et les lingots)	\$ 32,043,461 00
Montant des droits qui auraient été perçus sur ces importations si l'on avait appliqué la moyenne du tarif <i>ad valorem</i> de 1896, sur les marchandises britanniques, savoir : 22.42 pour 100	7,184,143 96
Droits qui ont été réellement perçus, moins l'estimation du remboursement de \$100,000, à cause du tarif de préférence	6,549,428 60

Le montant de la réduction sur les marchandises britanniques en 1898, a été de \$ 634,715 35

Il y a un autre point de vue de cette question des importations britanniques, qui mérite considération. Si les importations de ces marchandises britanniques ne sont pas aussi considérables que nous l'avons espéré, posons-nous cette question : combien pire eût été la situation si cette préférence n'eût pas été en vigueur ? Les livres bleus indiquent que les importations de la Grande-Bretagne avaient diminué depuis un certain nombre d'années. Les importations pour la consommation pour les trois années 1896, 1897 et 1898 ont été comme suit :

1896	\$32,979,742
1897	29,412,188
1898	32,500,917

Il pourrait être intéressant de remonter plus loin en arrière et voir comment ces importations ont diminué constamment, ainsi que le démontre le tableau suivant :

1893	\$43,148,413
1894	38,717,267
1895	31,131,737
1896	32,979,742
1897	29,412,188
1898	32,500,917

Ainsi l'on constate que les importations britanniques au Canada avaient diminué d'année en année. Mais l'effet de notre tarif de préférence a été d'arrêter cette diminution, et d'accuser en une année une augmentation de \$3,000,000. J'ose dire que lorsque nous aurons atteint la fin de l'année, il est très probable que les importations de l'année courante de la Grande-Bretagne accuseront une nouvelle augmentation de \$2,000,000.

J'ai démontré que la préférence accordée par le Canada à la Grande-Bretagne avait été une préférence importante, que la Grande-Bretagne en avait considérablement profité, que grâce à ce tarif de faveur notre commerce avec la Grande-Bretagne avait augmenté, et je n'ai aucun doute que notre gain se continuera à mesure que le marchand anglais comprendra mieux l'affaire.

Il y a un autre côté à cette question. Les honorables députés de la gauche se plaignent constamment que tandis que nous accordons une faveur à la Grande-Bretagne, cette dernière elle-même ne nous donne rien en retour. L'honorable député de Grey-est (M. Sproule) appuie fortement sur ce point et il l'a accentué en criant maintes et maintes fois : écoutez ! écoutez ! Je dois rappeler à ces messieurs qu'ils ont longtemps chanté les louanges du tarif de préférence, mais qu'ils n'ont jamais rien accompli, qu'ils ont parlé de tarif privilégié tant qu'ils ont joint à cette proposition une demande de taxation sur les produits alimentaires anglais. Je ne dis pas qu'il ne serait pas très avantageux pour le Canada d'obtenir une faveur pour le grain du Canada. Si le peuple britannique est prêt à taxer le grain des nations étrangères et à admettre le grain canadien en franchise, il n'y a aucun doute que ce serait un avantage très important pour le Canada. Je ne suis pas de ceux qui disent que

M. FIELDING.

cela ne se fera jamais. Je sais que quelques messieurs croient que c'est si peu raisonnable que cela ne se fera jamais. Je veux bien croire que c'est possible, non pas grâce à la politique qu'ont suivie les honorables députés de la gauche, mais grâce à l'esprit qu'encourage et entretient l'action de notre pays relativement au tarif privilégié et par des offres semblables qui seront probablement faites par d'autres colonies, on pourrait amener l'opinion publique dans la Grande-Bretagne à nous accorder un changement favorable. Naturellement je ne m'y opposerai pas.

Mais ce que je veux faire remarquer, c'est que, lorsque nous avons demandé un privilège, nous n'avons jamais réussi à accomplir quoi que ce fût. Lorsque la question a été abordée comme elle devait l'être, lorsque nous avons cessé d'exiger des choses déraisonnables, lorsque nous lui avons dit que nous étions disposés, en reconnaissance du traitement généreux que nous avons toujours reçu de l'Angleterre, à lui accorder un privilège sur nos marchés, les Anglais ont été touchés, et ce qu'ils ne voulaient pas faire sous la dictée d'un gouvernement colonial, ils sont disposés à le faire volontairement. De sorte qu'il se fait que bien que les lois anglaises n'accordent aucun privilège aux marchandises canadiennes, les Anglais, dans leurs cœurs, accordent une préférence aux marchandises canadiennes, et, chaque année, les exportations canadiennes augmentent. Cet argument, que l'on a déjà apporté, je l'ai entendu dire, n'est pas bien fondé. On a dit que l'augmentation de nos exportations en Grande-Bretagne n'est qu'une partie de l'augmentation générale du commerce, et que les Etats-Unis ont eu une augmentation analogue. Mais cette opinion n'est pas corroborée par les faits.

Au contraire, les faits prouvent très clairement que l'augmentation des exportations canadiennes en Angleterre a été, en proportion, beaucoup plus considérables que l'augmentation des exportations américaines. La totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant 1898 accuse une augmentation d'un peu plus de 11 pour 100, mais, en même temps, les exportations du Canada en Grande-Bretagne ont augmenté de plus de 35 pour 100.

Voici les chiffres qui indiquent quelles ont été les exportations des deux pays, l'argent monnayé et les lingots n'étant pas compris :

Totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant l'année 1897	\$483,270,398
Totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant l'année 1898	540,458,367
Proportion de l'augmentation—11 833 pour 100.	
Totalité des exportations du Canada en Grande-Bretagne, pendant l'année 1897	\$ 77,227,502
Totalité des exportations du Canada en Grande-Bretagne, pendant l'année 1898	104,998,779
Proportion de l'augmentation—35 960 pour 100.	

Quelques-uns de nos adversaires ne sont pas disposés à reconnaître la préférence qui existe réellement en Angleterre pour les marchandises canadiennes, mais les renseignements que nous possédons sont des plus concluants sur ce point. L'honorable député de Kent (M. Campbell) nous a donné, l'autre jour, un exemple de la préférence que l'Angleterre donne aujourd'hui aux marchandises canadiennes. Il y a quelques années, à sa connaissance, nous a-t-il dit, c'était la coutume des importateurs anglais de mettre sur les marchandises canadiennes l'inscription "de provenance américaine" parce que les produits canadiens n'étaient pas populaires sur le marché anglais, mais depuis une couple d'années, l'intérêt que l'on manifeste pour tout ce qui est canadien est si grand, qu'on lui a dit qu'il ferait mieux de mettre sur ses marchandises l'inscription "de provenance canadienne," et aujourd'hui ses produits se vendent sous ce nom.

Mais ce n'est pas la seule preuve. Je vais donner à mes honorables amis de la gauche une autre preuve pour démontrer que bien qu'il n'y ait aucune préférence dans les lois de la Grande-Bretagne, il y a, comme je l'ai dit, une préférence dans le cœur du peuple anglais. J'ai ici le compte rendu de l'assemblée annuelle de la "Federated Association of the Boot and Shoe Manufacturers," tenue à Leeds, le 23 novembre 1898, et un autre rapport de décembre 1898. J'emprunte l'extrait suivant à ces documents :

TARIFS PRIVILÉGIÉS POUR LES MARCHANDISES ANGLAISES.

La question relative aux tarifs imposés sur les chaussures par les pays étrangers et les colonies, et aux changements qui ont récemment été faits à quelques-uns de ces tarifs, a été soumise à l'assemblée, l'attention étant particulièrement attirée sur le fait que le Canada, au mois d'août dernier avait établi un tarif privilégié de 25 pour 100 en faveur des produits anglais, et que ce traitement privilégié avait déjà produit une augmentation considérable du commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada. On a fait remarquer que bien que la réduction du droit sur les chaussures au Canada n'ait pas l'effet d'amener une demande des chaussures anglaises, cependant, le commerce extérieur anglais d'autres articles doit indirectement profiter au commerce de chaussures du pays, et que, le Canada, l'Australie et les autres colonies produisant de grandes quantités de peaux et de cuirs, il serait sage de favoriser l'importation de ces produits coloniaux pour des fins manufacturières.

Il fut arrêté, sur la motion du président (M. S. Leonard), appuyé par M. Hickson (Northampton) :

"Que cette assemblée de la "Federated Association of Boot and Shoe Manufacturers" de la Grande-Bretagne exprime son approbation du changement de la politique commerciale du gouvernement canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif privilégié pour les produits anglais, grandement augmenté le commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada, et espère que de nouvelles réductions au tarif seront faites. Cette assemblée recommande aux fabricants de chaussures de donner la préférence aux cuirs importés du Canada, d'Australie et d'autres colonies qui reçoivent en franchise les produits anglais ou en vertu d'un tarif privilégié,

et elle recommande qu'une copie de cette résolution avec une liste complète des droits aujourd'hui imposés sur les chaussures par les pays étrangers, soit imprimée et envoyée aux membres des associations confédérées.

Vous noterez, M. l'Orateur, qu'il n'y a rien d'égoïste dans cette résolution. N'est-ce pas une autre preuve qu'en Angleterre l'on apprécie mieux les produits canadiens ? Cette résolution prouve que les commerçants de chaussures en Angleterre comprennent qu'ils ne pourraient pas expédier de grandes quantités de chaussures au Canada, car ils savent sans aucun doute que dans cette industrie nous pouvons lutter avec l'univers. Mais, malgré cela, ils appréciaient tellement la nouvelle politique commerciale du Canada, qu'ils ont adopté une résolution conseillant à leurs membres d'acheter les cuirs canadiens. Je ne doute pas que l'augmentation des exportations du produit canadien dans cette branche ne soit due, dans une mesure un peu considérable, à ce que ces fabricants de chaussures ont ainsi montré la façon dont ils appréciaient le tarif privilégié adopté par le Canada.

J'ai un autre témoignage du même genre que je vais soumettre à mes honorables amis de la gauche. Ils semblent ne pas vouloir croire qu'il y a quelque chose dans cette préférence, mais je vais leur prouver que l'Angleterre donne une préférence au Canada, et volontairement et de bonne grâce, bien qu'il n'ait pas voulu se laisser dicter sa conduite par les messieurs de la gauche.

Le "Herald" de Montréal contenait, le 22 avril, un article fort intéressant sur le développement de l'industrie des conserves alimentaires au Canada. M. Innes, un homme engagé dans cette industrie, expose, dans le "Herald", le développement de son commerce et fait mention de l'augmentation de la vente en Angleterre. Je cite un extrait de l'entrevue :

"Les marchandises donnent-elles satisfaction ?

"Oui," dit M. Innes, "elles donnent pleine satisfaction, et l'acheteur anglais est des mieux disposés en notre faveur. Il donne la préférence aux marchandises canadiennes et il apprend à se fier à nous pour la qualité."

"Croyez-vous, M. Innes, que le fort sentiment impérial développé par le gouvernement actuel a eu pour effet d'encourager vos ventes en Angleterre ?"

"Assurément, et je dois dire que nous avons vendu pour des milliers de piastres de pommes en conserves grâce à l'heureuse idée d'imprimer nos étiquettes en conformité de ce sentiment."

Et M. Innes a montré au rapporteur quelques-unes de ces magnifiques étiquettes qu'il met sur ses boîtes et qui portent des citations de "Lady of the Snows" de Rudyard Kipling, poème qui est un des plus remarquables produits du tarif de préférence.

Une VOIX : M. Innes est un grand tory.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami dit que M. Innes est grand tory. Cette entrevue lui fait honneur, et je suis sûr que des milliers de conservateurs dans le pays vont à l'avenir appuyer le

gouvernement libéral, et qu'ils n'appuieront pas plus longtemps les messieurs de la gauche.

Sous un autre rapport aussi, le Canada reçoit la préférence, comme on pourra le voir par le dépêche suivante parue dans nos journaux et datée de Londres, le 28 avril :

Londres, 28 avril. Les rapports de l'émigration de la chambre de commerce anglaise pour les premiers 3 mois de l'année courante sont très flatteurs pour le Canada. Dans le nombre de personnes qui partent des ports anglais pour le Canada, il y a une augmentation de 24 pour 100 sur la période correspondante de 1898, tandis que dans l'émigration aux États-Unis il y a une diminution de 15 pour 100 et que l'émigration aux autres colonies anglaises, y compris l'Afrique du sud, est restée stationnaire ou a légèrement diminué.

Ainsi, M. l'Orateur, vous le voyez, on nous accorde la préférence pour nos produits et aussi en matière d'émigration.

Il y a un article du tarif dont je désire parler tout spécialement, car il a déjà été l'objet de deux discussions dans cette Chambre durant la présente session ; il s'agit du droit sur le pétrole et des règlements qui ont trait à ce commerce. On admettra, j'en suis sûr, que ce droit, bien qu'il soit moins élevé que sous l'ancien tarif, est encore assez élevé pour créer des mécontentements et il est évident que le ministre des Finances n'aura pas un moment de repos tant qu'il n'aura pas fait de nouvelles réductions.

Le coût élevé du pétrole au Canada n'est pas dû uniquement au droit, mais aux restrictions imposées jusqu'à présent à ce commerce. Nous avons fait disparaître quelques-unes de ces restrictions lorsque nous avons réduit le droit, et j'ai raison de croire que cela a eu un bon effet ; mais, on se plaint que ce n'est pas suffisant. Plusieurs honorables députés, parlant du prix du pétrole ici et aux États-Unis, ont mis la différence à un chiffre deux fois plus élevé que le montant total du droit. Il est aussi évident qu'il y a autre chose que le droit qui contribue à élever le prix du pétrole au Canada.

Maintenant, les règlements qui ont été imposés dans le passé—en partie pour de bonnes raisons, et peut-être aussi sous forme de protection—ont beaucoup contribué à élever le coût du pétrole. En outre d'une réduction du droit de un cent par gallon nous avons augmenté le nombre d'endroits où l'huile peut être délivrée en wagons-réservoirs, changement avantageux, je crois, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons aussi rendu plus libre ce commerce en permettant le transport de l'huile en citernes. Par une étrange manière de raisonner, ou plutôt, par des assertions sans raisonnement, les adversaires du gouvernement ont prétendu qu'en réduisant le droit nous avions rendu l'huile plus cher, et qu'en permettant le transport de l'huile en citernes nous faisons grandement tort au public.

Ces deux arguments sont aussi raisonnables l'un que l'autre. Tout homme qui a

étudié la question pourra voir le ridicule de semblables représentations. Ce sont les provinces maritimes qui ont demandé la liberté de transporter l'huile d'une manière plus économique, au moyen des citernes. Il n'aurait pas été raisonnable de leur refuser ce privilège. Le système de wagons-réservoirs est excellent pour les districts de l'intérieur ; mais le transport par eau coûte généralement meilleur marché que le transport par chemin de fer, et conséquemment près de la mer et des eaux navigables les gens transportent leurs marchandises par bateaux. Accorder la liberté de se servir de wagons-réservoirs et refuser celle de se servir de citernes, eût été simplement refuser à une classe de la population l'avantage du transport bon marché que leur offrait la nature.

Dans tout le pays, le grand problème du transport économique est l'idée qui préoccupe l'esprit public. Nous avons creusé nos canaux, nous augmentons la dimension des steamers et sous le rapport des chemins de fer nous construisons des locomotives améliorées, nous cherchons à réduire les pentes et les courbes pour faciliter le transport des marchandises.

Dans ces circonstances ne serait-il pas absurde de vouloir rendre aussi coûteux que possible le transport du pétrole ?

Depuis que l'on a reconnu que le pétrole doit être transporté en citernes à bord des navires, comment pourrions-nous raisonnablement priver le public de ce moyen de transport ?

Vouloir prétendre que la population des provinces maritimes sera forcée de recevoir le pétrole en barils, serait aussi peu raisonnable que de dire que la population d'Ontario devra importer le charbon des États-Unis en brouettes.

Peu nous importe qu'une ou plusieurs compagnies doivent se prévaloir du privilège que nous accordons, il était de notre devoir de faire disparaître les restrictions qui existaient et de donner aux populations habitant les bords de la mer les privilèges de transport facile dont jouissent les autres parties du pays. On a peu profité encore, je crois, du privilège de transporter le pétrole en citernes, mais il n'y a aucun doute que ce commerce va se développer, ce qui réduira le prix du pétrole comme de tout autre article pour la consommateur.

Bien que le gouvernement ait agi sagement en réduisant le droit sur le pétrole, et faisant disparaître certaines restrictions, qui avaient pour effet d'élever le prix de cet article, il reste encore des améliorations à faire ; et bien que nous laissons de côté pour le moment la question de réduire davantage le droit, nous avons l'intention de faire de nouvelles concessions publiques en ce qui concerne les restrictions imposées au commerce du pétrole. Aujourd'hui, le pétrole canadien importé doit être mis en barriques pour subir l'inspection.

L'inspection doit être indiquée sur tout envoi, et les frais payés, soit $\frac{1}{2}$ de cent ou $\frac{1}{4}$

cent, par gallon, selon l'importance de l'envoi. Notre intention est de faire disparaître toutes ces restrictions. L'huile canadienne sera examinée à la raffinerie et l'huile importée aux ports d'entrée, et après cela, elle pourra être vendue sans aucune restriction. Le droit d'inspection va être complètement aboli. La loi actuelle renferme des dispositions entourant de garanties le transport du pétrole. Ces dispositions doivent être rigoureusement appliquées, mais en dehors de cela, notre intention est de donner à ce commerce de transport la plus grande liberté possible.

Mon honorable ami le ministre de l'Intérieur va présenter un bill abolissant toutes ces restrictions dont je viens de parler. Il n'y a aucun doute qu'une grande partie du commerce de transport de l'huile se fera encore en barils. Les wagons et navires réservoirs viendront dans les grands centres où le pétrole sera mis en entrepôt pour être distribué en barils dans tout le pays. Cela est parfait pour les endroits où le commerce exige la chose, mais nous n'avons pas l'intention pour l'avenir de forcer le public d'acheter l'huile en barils. Nous maintiendrons et rendrons, si possible, plus sévères les règlements nécessaires pour assurer la qualité de l'huile en recourant à la contisation, mais en dehors de cela, nous allons abolir toute autre restriction, bien que nous n'ayons pas l'intention dans le moment de réduire le droit. Nous ne voulons faire aucun changement dans le tarif cette année. Je ne veux pas prétendre que le tarif, est parfait.

Une VOIX : Non.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami dit, non ; mais à son avis, il devrait être parfait, si c'est la même vieille politique nationale comme il le disait l'autre jour. Je puis y trouver quelques légers défauts, mais mon honorable ami n'a pas ce droit.

M. C. WALLACE : Je n'ai fait aucune observation.

Le MINISTRE DES FINANCES : Alors je demande pardon à l'honorable député. J'ai cru lui entendre dire "non" lorsque j'ai dit que le tarif n'était pas parfait. D'autres honorables députés ont dit comme lui. Je désire cependant, donner quelques raisons pour lesquelles, il ne serait pas sage de modifier le tarif dans le moment. D'abord, le tarif doit toujours avoir un certain caractère de stabilité si nous voulons assurer au commerce cette confiance sans laquelle nous ne pouvons compter sur des jours prospères. Ainsi bien que le tarif ne soit pas parfait, il vaut mieux endurer quelques imperfections que de vouloir entreprendre une révision qui pourrait créer certains ennuis au commerce général. Mais nous avons d'autres raisons pour ne pas faire de changement dans le moment. On se rappellera que notre tarif de 1897 ne s'ap-

pliquait pas aux exigences du moment mais prévoyait aussi un avenir rapproché. Certaines dispositions de cet acte ne sont entrées en vigueur que depuis quelques mois seulement. Ce n'est qu'au 1er août dernier que la clause de préférence est venue en vigueur. Ainsi notre tarif n'a été mis en vigueur que depuis neuf mois. Conséquemment, tout en admettant qu'il y ait quelques imperfections dans le tarif, je crois qu'il vaut mieux ne pas entreprendre une révision dans le moment afin de maintenir la prospérité qui règne aujourd'hui dans le pays.

Il y a une autre raison digne de considération, bien que, je dois l'avouer, elle puisse ne pas avoir autant de poids aujourd'hui qu'elle en avait il y a quelques temps. Je veux parler des relations entamées entre les Etats-Unis et le Canada au sujet de nos relations commerciales et autres négociations qui vont être bientôt reprises à Québec par la commission.

Le premier ministre nous a dit dernièrement que le pays ne semblait plus désirer le réciprocité. Plusieurs d'entre nous n'auraient peut-être pas osé faire une déclaration aussi hardie. Et je dirai que la réciprocité a toujours été désirable. A mon avis le développement des relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis, sera toujours chose désirable. Les populations limitrophes, soit du côté américain, soit du côté canadien, doivent toujours souffrir de se voir refuser des relations commerciales raisonnables et avantageuses, et les populations qui habitent plus près de la mer, dans la Nouvelle-Angleterre et les provinces maritimes ressentiront toujours très amèrement la privation de ces relations commerciales que la nature semble leur avoir destinées. Je reconnais que tout cela existe quant à ce qui concerne le Canada. Il est vrai, cependant, que le besoin de ces relations commerciales ne se fait pas sentir aussi fortement qu'il y a quelques années. Quelle que soit l'intention de nos amis américains dans leur politique commerciale, il est une chose qu'ils ont certainement à accomplir : ils ont rendu les Canadiens plus indépendants et leur ont appris à avoir plus de confiance dans leurs propres forces au point de vue du développement de leur commerce en général. Nos producteurs ont porté une attention toute spéciale, surtout depuis une couple d'années, alors que nos relations commerciales avec la mère patrie se sont tellement développées, grâce au tarif de préférence. Ainsi le marché américain a pour nous maintenant moins d'importance qu'il n'en avait, il y a quelques années, et plus que jamais, nous pouvons nous passer de réciprocité. Je répéterai, cependant, que la réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada a toujours été et sera toujours, je l'espère, une chose désirable.

Nos commissaires vont reprendre, au mois d'août, à Québec, leurs importants travaux, toujours avec le même désir ardent qu'ils ont montré par le passé, d'en venir à une

entente satisfaisante avec nos voisins américains. Si cette entente devait être impossible, tout en regrettant la chose, nous serions prêts à soutenir nos droits, confiants dans les ressources de notre pays, et les aptitudes de notre population à développer avec succès ses ressources, car le sentiment unanime du pays est qu'il lui faut un traité juste et équitable ou rien du tout.

J'ai donné des preuves du développement et de l'état prospère du Canada, preuve qui, bien que présentées sous la forme abstraite des données statistiques, j'en suis sûr, ont dû créer une forte impression dans l'esprit de ceux qui ont donné quelque attention. La prospérité du pays sera démontrée davantage par les tableaux que je vais soumettre à la Chambre dans quelques instants.

Je terminerai, M. l'Orateur, en disant que le Canada a raison de se réjouir de la position qu'il occupe aujourd'hui. Au point de vue financier et industriel, nous avons les meilleures statistiques à présenter au monde entier. Mais, M. l'Orateur, malgré cette prospérité, je demande à donner mon opinion sur un point. On a dit qu'un de mes distingués prédécesseurs avait conseillé aux hommes d'affaires, alors que le commerce était prospère de "mettre toutes voiles au vent". Je suis loin d'exprimer ce sentiment aujourd'hui. Je serais plutôt porté à conseiller la prudence, si mes paroles doivent avoir quelques poids, à dire avec Kipling : "Lest we forget ; lest we forget"—je rappellerai à ceux qui m'écoutent que les circonstances qui ont amené cette prospérité, dont nous jouissons aujourd'hui, ne peuvent durer infiniment. Le ministre des Finances n'aura pas toujours l'avantage de faire un exposé budgétaire aussi favorable que celui que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre. Nous n'aurons pas toujours de bonnes récoltes et des marchés avantageux. Les circonstances extérieures comme intérieures peuvent nuire à cette prospérité. L'expérience du passé nous démontre que le Canada peut être privé, d'un moment à l'autre, de ce qui a fait sa prospérité depuis deux ou trois ans. Il peut venir un jour où cette prospérité ne sera pas aussi grande, et je conseillerais aux Canadiens de savoir profiter avec prudence des avantages du moment afin de faire face plus facilement aux jours moins prospères qui pourraient nous arriver et qui nous arriveront. Etablissons notre commerce sur des bases solides afin que le Canada puisse compter sur un progrès constant dans tout ce qui est nécessaire au bien-être du peuple et à sa prospérité, comme étant la plus grande colonie de l'Empire britannique.

M. FOSTER : Je ne veux pas demander de faveur, mais comme nous sommes ici depuis trois heures et que j'ai écouté attentivement le long exposé budgétaire qui vient de nous être fait, et tout en préférant répondre ce soir, à l'honorable ministre, j'es-

M. FIELDING.

père que l'on prendra ma demande en considération—vu surtout que je souffre d'un rhume sérieux depuis deux jours—et que l'on permettra l'ajournement du débat.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : Mon honorable ami est parfaitement justifiable de demander l'ajournement du débat. Après l'intéressant exposé que nous venons d'avoir, il ne serait pas raisonnable de notre part de refuser aux honorables membres de la gauche un repos d'une journée pour préparer une réponse.

M. FOSTER : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Nous avons écouté patiemment un très long discours, si mon honorable ami le veut bien je n'ai pas l'intention de le retenir plus longtemps. Mais s'il le veut, nous pourrions nous former en comité des subsides.

M. FOSTER : Je ne le désire pas.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 9.25 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, le 3 mai 1899.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

ELECTIONS AU MANITOBA.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER (Picton) : J'ai une motion à proposer sur une question dont j'ai déjà parlé à deux reprises différentes. Chaque fois le premier ministre m'a demandé d'attendre. Cette motion a trait au 9e rapport du comité permanent des comptes publics présenté à la dernière session et qui se lit comme suit :

Le comité a eu à examiner un compte de \$10,964.41 dû à Archibald A. Howell, J. D. Cameron et W. E. Perdue, pour services et dépenses se rapportant au procès d'élection au Manitoba (y compris \$4,000 transportés des dépenses imprévues), tels que exposés sous l'en-tête "Justice, Divers, Territoires du Nord-Ouest," page I—7 du rapport de l'auditeur général pour l'exercice finissant le 30 juin 1897 ; et à ce sujet, il a examiné des témoins sous serment, et à titre de renseignements, il donne les témoignages rendus par ces témoins avec les pièces produites durant la dite enquête, afin que cette enquête puisse être continuée à la première occasion favorable à la prochaine session du parlement, et votre comité recommande que les dits témoignages et pièces soient imprimés.

Les honorables ministres qui faisaient partie du comité des comptes publics se rappelleront qu'ils ont attaché quelque importance à l'idée de voir cette enquête se continuer